CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU LUNDI 30 OCTOBRE 2023

Le lundi 30 octobre 2023, à 19h, les membres du Conseil du 17ème arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17ème arrondissement le 24 octobre 2023, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17ème Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOHBOT, Mme BOUGERET, M. BOULARD, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme KOBON-MONNET, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, M. MICHEL, M. PECHENARD, Mme PEREZ, Mme ROUAH, Mme TAIEB, M. ZIADY.

Sont partis en cours de séance :
Mme BESSIS au vœu V172023069
Mme ROUAH au vœu V172023069

Excusés, ayant donné pouvoir :
M. CHARPENTIER donne pouvoir à M. MICHEL,
M. DASSIE donne pouvoir à M. ZIADY,
Mme DUMAS donne pouvoir à M. BERTHAULT,
M. DUMESNI donne pouvoir à Mme PEREZ,
Mme JACQUEMONT donne pouvoir à M. LEDRAN,
Mme MAMAN donne pouvoir à Mme TAIEB,
M. PERIFAN donne pouvoir à Mme BOUGERET,
M. TERRIOUX donne pouvoir à M. BOULARD.

Excusés:
Mme CONTENT,
Mme SERFATI,
Mme TOURY.

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement, constatant que le quorum est atteint (25 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

I. Adoption de la procédure d'urgence (172023020)
II. Désignation du secrétaire de séance (172023021)
III. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023 (172023022)

IV. Examen pour avis des projets, communications et vœux suivants

2023 DGGP 13 Conventions de coopération avec des communes des Hauts-de-Seine (92)
2023 DAC 405 Subventions (100.000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions
2023 DEVE 76 Travaux de création et surveillance d'une porte piétonne dans le cimetière des Batignolles, côté Clichy - Convention de financement avec la ville de Clichy-La-Garenne (92110)
2023 DU 98 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31/12/2022
172023023 Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 10-12, rue Daubigny à Paris 17ème et autorisation au Maire du 17ème arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement
2023 DDCT 55 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (100.000 euros) pour 7 associations
2023 DFPE 172 Subvention complémentaire (600 000 euros) et avenant n° 3 à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile
2023 DFPE 177 Subvention exceptionnelle (450 000 euros) et avenant n° 3 à l'association CRESCENDO (11e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance
2023 DFPE 179 Subvention complémentaire (315 000 euros) et avenant n° 3 à l'association U.D.A.F de Paris (9e) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance
2023 DSOL 136 Subventions d'investissement (291 687 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'AAC "activités physiques adaptées en ESMS"
2023 DAE 155 Subventions (531 000 euros) et conventions avec 22 structures d'insertion par l'activité économique
2023 DAE 156 Subventions (490 000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles
2023 DDCT 103 Financement de 68 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 250 387 euros à 59 associations)
2023 DJS 26 Transformations Olympiques - Subventions 300 000€ et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives ».
2023 DJS 28 Transformations Olympiques - Subventions 150 000 € et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 27 associations dans le cadre du dispositif "Sport Senior "
2023 DJS 119 Transformations Olympiques – Subventions de 63 000 € et conventions entre la Ville de Paris, 23 clubs et Paris 2024 dans le cadre du dispositif du « réseau des Clubs Paraccueillants »
2023 DLH 280 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP - (14 849 161 euros)
2023 DLH 287 Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat
V172023067 Vœu relatif au projet de Convention de délégation à l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat
2023 DLH 292 Subventions complémentaires (1 762 692 euros) accordées à 14 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social de la RIVP
2023 DLH 305 Réalisation, 69 rue Guy Moquet (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (7 PLAI - 5 PLUS) par la RIVP - Subvention (1 490 276 euros)
Communication sans vote - 2023 DLH 326 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux
Communication sans vote - 2023 DLH 327 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés
2023 DSOL 146 Subventions (457 661 euros) dans le cadre d'une convention annuelle et neuf conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité
2023 DFPE 171 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école
2023 DVD 10 Budget Participatif : Subvention d'investissement (700 000 euros) et convention avec la RATP pour la réhabilitation de la station de métro La Fourche

2023 DVD 51 Tramway T3 du pont de Garigliano à la porte Dauphine (15e,14e,13e,12e,20e,19e,18e,17e,16e). Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec Ile de France Mobilités
2023 DAE 181 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3000 euros)
2023 DAE 296 AAP Soutien aux commerces culturels parisiens (accessibilité, diversité et transition énergétique) : subventions (400 000 e) et conventions avec 31 commerçants
2023 DU 153 Classification de nouvelles voies du 17e au titre des droits de voirie
2023 DSOL 130 Avenant à la convention avec la Fondation Jeunesse Feu Vert pour son action de prévention spécialisée
2023 DFPE / DASCO 157 Subventions (163 650 euros) et conventions à 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges
2023 DASCO 107 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (11 862 euros), subventions d'équipement (36 490 euros) et subventions pour travaux (127 743 euros)
2023 DDCT 102 3ème enveloppe pour des projets pour les quartiers politique de la ville parisiens- subventions (45 400 euros) à 20 associations
2023 DDCT 105 Subventions à 6 associations et au GIP-RE (67 800 euros) pour l'accompagnement des collégiens en quartiers prioritaires et de leurs familles pour leur réussite scolaire et leur épanouissement

V. Vœux

V172023061 Vœu relatif aux dysfonctionnements dans la délivrance des Cartes Mobilité Inclusion (CMI) à Paris
V172023066 Vœu relatif au fonctionnement du service de mobilité adaptée Pour Aider à la Mobilité (PAM)
V172023062 Vœu relatif au suivi de la Charte de qualité des commerces de l'Avenue de Clichy
V172023063 Vœu relatif aux fermetures à répétition de la Piscine Champerret
V172023064 Vœu relatif au Plan Vélo de la Ville de Paris
V172023065 Vœu relatif à la place des mairies d'arrondissement dans le nouveau dispositif d'attribution des logements sociaux à Paris
V172023068 Vœu relatif au soutien de la Ville de Paris aux otages et aux familles des victimes des attaques terroristes islamistes du 7 octobre 2023
V172023069 Vœu relatif à l'avenir des Ateliers Berthier
V172023071 Vœu relatif à la dénomination des nouvelles stations du tram T3b dans le cadre de son extension entre l'arrêt « Marguerite Long - Porte d'Asnières » et l'arrêt « Porte Dauphine – Avenue Foch »
V172023059 Vœu relatif à la mise en place de panneaux d'information et de barrières de protection contre l'air concentré en particules fines expulsé par les bouches d'aération du métro parisien

M. BOULARD : Nous allons ouvrir notre séance du Conseil d'arrondissement, et je vais demander à Pierre BOURRIAUD de procéder à l'appel.

Il est procédé à l'appel.

DELIBERATION N° 17-23-212

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172023020)

M. BOULARD : Merci beaucoup. Chers collègues, nous allons pouvoir examiner les projets de délibération de notre Conseil d'arrondissement. D'abord, l'adoption de la procédure d'urgence. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 24 octobre 2023 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 30 octobre 2023;

Vu l'ordre du jour initial publié le 24 cotobre2023 et l'ordre du jour complémentaire publié le 27 octobre 2023.

Considérant la transmission tardive à la mairie d'arrondissement de deux projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du conseil d'arrondissement (2023 DVD 51 et 2023 DAE 296) ;

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 26 octobre 2023 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17ème arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-213

OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172023021)

M. BOULARD : La désignation du secrétaire de séance. Procédure légale. Théo Michel est là. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 24 octobre 2023 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Théo MICHEL, Conseiller d'arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-214

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023 (172023022)

M. BOULARD : L'approbation du procès-verbal de la dernière séance de Conseil d'arrondissement du 19 septembre 2023 appelle-t-elle à des remarques ? Bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 24 octobre 2023

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 19 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

Hommage aux victimes du terrorisme islamiste

M. BOULARD : Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je vous remercie. Le 7 octobre dernier, Israël connaissait l'attaque terroriste la plus meurtrière de son histoire. Laissant libre cours à sa folie meurtrière, le Hamas s'introduisait sur le sol israélien, investissait les villages proches de la bande de Gaza et frappait aveuglément hommes, femmes, enfants, jeunes et moins jeunes, parce qu'ils étaient israéliens. Il n'existe pas de mots pour décrire l'atrocité des actes commis, tant les massacres ont été sanglants. Poussant le vice et l'horreur à son paroxysme, certains terroristes ont même diffusé en direct leurs actes ignobles. Le bilan de cette journée glace le sang. Elle nous révulse tous. Plus de 1 500 victimes civiles côté Israéliens, 230 otages emmenés en captivité. Sans compter les milliers de victimes civiles Gazaouis, qui sont prises au piège du jeu mortifère du Hamas. L'émoi qui a saisi le monde entier après ce jour funeste est à la mesure de l'horreur commise. Réactions d'indignation, d'écœurement, de colère, et d'une immense tristesse. L'émotion a été d'autant plus grande que ces actes barbares nous touchent directement, car nous connaissons, pour beaucoup, des personnes qui ont perdu des proches, car cela nous rappelle des épisodes douloureux de notre histoire récente. Oui, chers collègues, la barbarie islamiste ne connaît pas de frontières. Elle déteste la paix, elle attaque ce qui ne correspond pas à sa vision obscurantiste et étriquée du monde. Il fallut peu de temps pour en faire l'amère expérience, sur notre sol cette fois, une semaine après l'attaque du Hamas sur Israël, alors que nous nous apprêtions à commémorer l'assassinat du professeur Samuel Paty, un autre professeur, un autre serviteur de notre République a été tué à son tour à Arras. Dominique Bernard. N'oublions jamais le nom de ce professeur de français, qui représentait le savoir, la connaissance, l'émancipation des êtres. Et comme Samuel Paty, c'est pour cela qu'il a été lâchement assassiné par un terroriste. Nous ne voulons

plus cela. Si j'ai voulu commencer notre Conseil d'arrondissement, chers collègues, par un hommage aux victimes du terrorisme islamiste, c'est pour affirmer notre détermination collective à combattre ce fanatisme qui tue sans distinction. C'est pour redire avec force notre attachement aux valeurs de notre république : la liberté, l'égalité, la fraternité, qui sont au fondement même de notre nation. Aujourd'hui, nous devons faire bloc sans la moindre hésitation face à la montée de l'islamisme radical, auquel la France est confrontée depuis de trop nombreuses années. Nous le devons à tous ceux qui sont tombés sous les coups de cette idéologie mortifère. Nous le devons à Dominique Bernard. Nous le devons aux milliers de victimes israéliennes et palestiniennes, aux 230 otages et à leurs familles. En hommage aux victimes du terrorisme islamiste, chers collègues, je vous propose d'observer une minute de silence.

Il est procédé à une minute de silence.

M. BOULARD : Chers collègues, par ailleurs et avant d'entamer notre ordre du jour… Pardon, Karen TAIEB.

Mme TAIEB : Merci, Monsieur le Maire. Je vous remercie pour ce moment de recueillement, ce moment d'hommage aux victimes, non pas d'une guerre, mais d'une barbarie. Car, il faut le rappeler, le 7 octobre, on n'a pas fait la guerre, on a massacré des personnes qui étaient tranquillement installées chez elles. On ne fait pas la guerre avec des bébés, on ne fait pas la guerre avec des enfants. Couper la tête des gens, couper des doigts, des mains, massacrer littéralement les personnes, les attacher pour les brûler vives, c'est un pogrom. Un pogrom en terre d'Israël. Évidemment, cela nous renvoie aux images terribles de ce qu'ont vécu les Juifs à travers les siècles, et notamment la Shoa, bien sûr. Bien sûr, on a en mémoire aussi, en France, et vous l'avez dit, Monsieur le Maire, toutes ces images qui nous reviennent : le Bataclan, Samuel Paty, Dominique Bernard, Mireille Knoll, Sarah Halimi, dont je rappelle que le mode opératoire ressemblait aussi à ce massacre. Puisque le frère de Sarah Halimi n'a pas reconnu sa sœur tant elle a été broyée par les coups puis défenestrée. C'est de la barbarie pure, et c'est ce que l'on dénonce aujourd'hui. Et je vous remercie d'avoir mis sur le fronton de la Mairie du 17e cette pancarte qui dit : « Libérez les otages. » Car en plus du massacre, il y a aussi ces otages, 230 otages. Là encore, des bébés otages, c'est totalement inédit. Des enfants otages qu'on a séparés de leurs parents. Et je crois que c'est ce caractère assez unique dans l'histoire du terrorisme, qui à chaque fois franchit des caps, qui doit nous interpeller aujourd'hui. Alors, merci pour ce moment d'hommage. Bien sûr, la guerre, c'est détestable parce que ça fait des morts. Et ça fait aussi des morts côté Palestiniens. Et vous l'avez dit, vous l'avez déploré, Monsieur le Maire. Ce qui est triste, c'est que les Palestiniens de Gaza sont aussi des victimes du Hamas, et j'espère vraiment qu'ils seront un jour libérés de ce joug, qui ne pourra jamais leur donner un avenir. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. Benjamin MALLO ?

M. MALLO : Oui, merci, Monsieur le Maire. Nous partageons également les propos que vous avez tenus. C'est l'unité qui doit prévaloir. L'unité pour faire face, et l'unité pour espérer. Merci beaucoup.

Hommage à Michel Levy ancien conseiller d'arrondissement

M. BOULARD : Merci. Chers collègues, avant d'entamer l'ordre du jour de notre Conseil, je tenais à saluer la mémoire de Michel LEVY, ancien élu du 17e arrondissement, ancien conseiller d'arrondissement, commerçant du quartier Champerret, qui avait servi lorsque Pierre RÉMOND était Maire de cet arrondissement et dont il était d'ailleurs l'un des proches. Il est décédé le 28 juillet dernier et, en sa mémoire… Je voudrais que le Conseil observe une minute de silence.

Il est procédé à une minute de silence.

M. BOULARD : Je vous remercie.

DELIBERATION N° 17-23-215

OBJET : 2023 DGGP 13 - Conventions de coopération avec des communes des Hauts-de-Seine (92)

M. BOULARD : Je vais présenter la délibération DGGP 13, qui a trait aux conventions de coopération avec des communes des Hauts-de-Seine. Depuis 2018, la ville a lancé une politique de coopération territoriale avec les collectivités limitrophes, qui est notamment un moyen de participation à la construction du Grand Paris. Ces conventions, on en avait déjà parlé avec la ville de Saint-Ouen, notamment. Elles se veulent aussi des supports pour des grands documents métropolitains. Je pense notamment au SCoT métropolitain, le schéma de cohérence territoriale, qui a été d'ailleurs adopté en juillet dernier à 96 % des élus métropolitains et qui donne un cadre de référence stratégique aux politiques actuelles. Dans cette logique, une nouvelle convention pour trois ans nous est proposée avec la ville de Clichy-la-Garenne que nous connaissons bien, limitrophe de notre arrondissement. Elle rappelle le cadre de cette coopération à travers des sujets comme la Porte de Clichy, la Porte Pouchet, la ZAC d'Asnières, le projet de reconquête des berges de Seine puisque c'est un projet un peu plus large, la transformation du quartier Victor Hugo à Clichy, , l'avenir du périphérique, et le plan local d'urbanisme bioclimatique de Paris. Cette convention s'appuie sur trois thématiques centrales : renforcer les liens métropolitains, notamment dans le cadre du projet de construction de la métropole du Grand Paris, la redynamisation de la Porte Pouchet, continuité urbaine de la ZAC Clichy-Batignolles, améliorer également la gestion des voies limitrophes sur les aspects de propreté et d'entretien, notamment des infrastructures à proximité du boulevard de Douaumont et de l'avenue de la Porte de Clichy, près du cimetière notamment, mais ceci évoque la création d'une entrée du cimetière que l'on évoquera plus tard dans notre Conseil. Enfin, troisième thématique centrale de cette convention : développer les services publics de proximité, avec une meilleure collaboration dans l'appréhension de rixes et une plus grande sécurisation, ainsi que la coopération entre établissements culturels. On parle des conservatoires de Clichy et de Paris 17e. Nous pourrions aussi ajouter la coopération en matière de festival, puisque nous sommes partenaires d'un festival avec la ville de Clichy. Cette convention sera suivie par un comité de pilotage, qui se réunira au moins une fois par an. Je vous propose de voter favorablement cette délibération. Y a-t-il des interventions ? Karen TAIEB.

Mme TAIEB : Je ne serai pas longue, parce que vous avez dit l'essentiel, mais il faut évidemment, quand même, s'arrêter sur cette délibération et s'en féliciter tous collectivement. Ces coopérations avec les communes voisines sont évidemment très importantes, et elles préfigurent finalement le Grand Paris. Il s'agit de prolonger ces conventions qui existent déjà, et notamment ici avec les Hauts-de-Seine. Ces conventions de coopération permettent aux villes de travailler ensemble, vous l'avez dit, notamment en matière culturelle. Je pense que ces conventions vont dans le bon sens dans la perspective de ce Grand Paris que l'on espère tous.

M. BOULARD : Merci. D'autres prises de parole ? Merci. On va pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, la délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris demande d'approuver :

- les conventions de coopération entre la Ville de Paris et :
  - la Commun e de Mont rouge (92),
  - la Commun e de Vanves (92),
  - la Commun e de Clichy- la-Garenne (92)

Vu la loi 82- 1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la délibération 2019 SG 15 des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 ;

Vu la délibération 2019 SG 51 des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DGGP 13

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0

DELIBERATION N° 17-23-216

OBJET : 2023 DAC 405 Subventions (100.000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions

M. BOULARD : Nous poursuivons, avec Alix BOUGERET, par la DAC 405.

Mme BOUGERET : Merci, Monsieur le Maire. La DAC 405 vise à attribuer des subventions à des associations culturelles sur la base d'une nouvelle enveloppe dite territoire pour accompagner les initiatives culturelles, et évidemment, sur notre arrondissement, en lien avec les acteurs locaux. Plusieurs associations du 17e que nous connaissons bien sont concernées : A hauteur de 5 000 euros, l'association Calliope pour financer le projet Le 17e, Berceau du merveilleux, le festival de contes que nous portons à la mairie du 17e avec cette très belle association et qui vient donc compléter utilement le soutien financier, mais pas que, de Calliope, pour nous accompagner dans ce beau projet, qui a été agrémenté cette année d'un Salon du livre de contes, avec les libraires du quartier. Une subvention de 2 000 euros pour La Fabrique des petits hasards pour accompagner, dans le cadre d'ateliers théâtre, des enfants du 11e arrondissement, pas du 17e, mais c'est évidemment une satisfaction de voir cette association poursuivre son développement en dehors du 17e. 4 000 euros pour l'association Blanc Titane, portée par l'artiste Maria COSATTO pour son exposition mobile K-Kontakt, un dispositif itinérant qui vise à amener la culture dans les quartiers, et notamment les quartiers Épinette, Porte Pouchet, ou encore le parc Martin Luther King. Et enfin, une subvention de 1 500 euros au SCUF pour son projet « Lire et écrire, c'est du sport », porté dans les écoles Épinettes, Kellner et maternelle André Bréchet. À l'aube des Jeux olympiques, évidemment, c'est une très bonne nouvelle, puisque ce sont en plus des écoles très investies sur ce sujet du sport. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des prises de parole ? On va passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de fonctionnement à vingt-huit associations et la signature de 9 conventions ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAC 405

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-217

OBJET : 2023 DEVE 76 travaux de création et surveillance d'une porte piétonne dans le cimetière des Batignolles, côté Clichy – convention de financement avec la ville de Clichy- La-Garenne (92110)

M. BOULARD : Passons à la DEVE 76, toujours Alix BOUGERET.

Mme BOUGERET : Merci beaucoup. Une illustration du propos précédent sur les conventions avec les communes limitrophes, et notamment celle de Clichy-la-Garenne, puisque cette délibération vise à acter les travaux de création et de surveillance d'une porte piétonne dans le cimetière des Batignolles, côté Clichy. C'est un projet suivi de longue date par le Maire du 17e, et évidemment le Maire de Clichy-la-Garenne, l'idée étant de créer un pont, ou une passerelle supplémentaire, parmi d'autres, entre ces deux communes voisines qui partagent au-delà des espaces publics, des projets culturels, et autres. Donc une porte sera créée du côté du boulevard Victor Hugo. Les travaux seront financés par la commune de Clichy-la-Garenne, et cela permettra aux habitants de Clichy et aux habitants du 17e de traverser, mais aussi aux habitants de Clichy de découvrir ce très beau cimetière, qui reste évidemment un lieu de recueillement et de mémoire, mais qui aussi regorge d'histoire et est vraiment à découvrir. Je vous propose donc d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Karen TAIEB.

Mme TAIEB : Merci. Un mot sur cette délibération. Effectivement, chère Alix, c'est un lien concret entre le 17e arrondissement et Clichy-la-Garenne, comme on l'a dit dans la précédente délibération. C'est aussi l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à ce cimetière que ces travaux permettront, et c'est évidemment un élément très important. Et puis, vous l'avez dit, la mise en valeur de ce cimetière des Batignolles, avec ses 15 000 tombes, dont, on peut le rappeler, celles des illustres Verlaine ou André Breton. Donc c'est une très belle délibération, merci.

M. BOULARD : Merci. Benjamin MALLO ?

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Nous avions émis une proposition dans un précédent vœu pour une entrée côté 17e, et celle-ci fera coup double. Nous voterons pour. Merci beaucoup.

M. BOULARD : Merci. Effectivement, c'est une proposition que nous avions portée de longue date, puisque nous avions rencontré le Maire de Clichy sur ce sujet. Il nous restait à régler le sujet de la surveillance. Et donc le dispositif de surveillance sera mis en place par un système de caméras et visiophones, qui permettra la sécurité du personnel, notamment, du cimetière, et évidemment des usagers. Il me semblait important de le rappeler. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 14, 15, 16 et 17 novembre 2023 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer avec la ville de Clichy-La-Garenne une convention portant sur les modalités techniques et financières des travaux de création et de surveillance d'une porte piétonne dans le cimetière des Batignolles côté Clichy ;

Vu le projet de convention joint au présent projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DEVE 76

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-218

OBJET : 2023 DU 98 -6 Approbation des comptes rendus annuels de la ZAC Porte Pouchet (17e) et de la ZAC Clichy Batignolles (17e), arrêtés au 31 décembre 2022

M. BOULARD : Toujours Alix BOUGERET pour la DU 98.

Mme BOUGERET : Merci. Une traditionnelle délibération qui vise à approuver les comptes rendus annuels des traités de construction et d'aménagement de nos ZAC, notamment dans le 17e, pas que, mais concernant le 17e, deux sont évidemment concernées : la ZAC de la Porte Pouchet et la ZAC Clichy-Batignolles. L'objectif de cette délibération est donc d'arrêter les comptes et l'avancement des opérations au 31 décembre de l'année précédente, à savoir 2022. Sur les deux ZAC qui nous concernent, que ce soit Porte Pouchet ou Clichy-Batignolles, ce sont deux opérations qui sont, à ce stade, en tout cas au moment où les comptes sont arrêtés, excédentaires. Et on ne peut s'empêcher, évidemment, d'envisager les travaux qui restent encore à faire à la lecture de cette délibération. S'agissant de la Porte Pouchet, on est évidemment tous en attente, enfin, de l'ouverture du centre social, que l'on attend depuis... Je ne saurais même pas le dire d'ailleurs : que l'on n'attend plus. Mais qui devait ouvrir ses portes en octobre, et c'est encore retardé au début de l'année prochaine. Pour la ZAC Clichy-Batignolles, là encore, rappeler l'autre attente sur le boulevard Berthier et sur la dépose de l'ouvrage le long du RER face aux Ateliers Berthier et aux magasins de décors de l'Opéra. Depuis des années, nous attendons cette dépose. C'est rappelé à chaque Conseil d'administration, et les travaux devraient intervenir en mars/avril prochain, avril ou mai peut-être, sous réserve – et j'espère que ça n'aura pas lieu – que les Jeux olympiques viennent impacter à nouveau ce calendrier. Voilà, deux points d'attention, aussi avec le dernier point d'aménagement le long du boulevard Douaumont. Une fois ces travaux réalisés, je pense que ces axes seront définitivement aménagés. Enfin. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Interventions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi du 7 juillet 1983 sur les sociétés d'économie mixte locales et notamment son article 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 300- 5 ;

Vu les comptes rendus annuels à la collectivité locale (CRACL), actualisés au 31 décembre 2022, comportant :
- l'état prévisionnel des produits et des charges (EPPC) et le plan de trésorerie,
- le tableau des acquisitions et cessions immobilière s réalisées pendant la durée de l'exercice, des opérations d'aménagement suivantes concédées à Paris & Métropole Aménagement :

- ZAC Porte Pouchet
- ZAC Clichy Batignolles

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet pour approbation les comptes rendus annuels à la collectivité locale (CRACL) des opérations ci-dessus visées ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DU 98

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-219

OBJET : Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 10-12, rue Daubigny à Paris 17ème et autorisation au Maire du 17ème arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement (172023023)

M. BOULARD : La parole est à Aline BESSIS, adjointe au maire en charge de la famille, de la petite enfance, du handicap et de l'égalité femmes-hommes, pour la délibération 172023023.

Mme BESSIS : Exactement, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Il s'agit ici d'une délibération uniquement du Conseil d'arrondissement, qui n'a pas vocation à être traitée en Conseil de Paris. En effet, le Conseil du 17e arrondissement, et principalement son Maire Geoffroy BOULARD, doit décider du choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil de petite enfance situé 10-12, rue Daubigny. Une fois cette autorisation votée, la Maire de Paris pourra mettre en œuvre une procédure de marché public pour la gestion de cet établissement. Pour rappel, cet équipement municipal de 33 places est inscrit à l'inventaire des équipements de proximité du 17e arrondissement. En conséquence, il revient donc, comme je l'expliquais, au Conseil du 17e de se prononcer sur son mode de gestion lors du renouvellement de ce marché. Parmi les différents modes de gestion possibles, le marché public, qui est le mode de gestion actuel, permet de satisfaire les besoins des familles de ce quartier, en offrant un mode d'accueil sur l'ensemble de la journée et de la semaine. Cependant, en raison des difficultés actuelles de recrutement, il est proposé de réduire les horaires de cet établissement : il fermera ses portes à 18 h 30 au lieu de 19 h 30. La Mairie de Paris avance l'argument d'alignement sur les horaires des établissements en régie, soit 8 heures-18 h 30. Nous aurions souhaité que l'alignement se fasse en sens inverse. Comme vous le savez, ce secteur de l'arrondissement est extrêmement défavorisé en établissements de petite enfance. Cependant, malgré cette petite réticence, je vous demanderai donc, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, la délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 17 et 18 octobre 2005 relative à l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu le projet de délibération par lequel le Maire du 17ème arrondissement lui propose de choisir le marché public comme mode de gestion de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 10-12, rue Daubigny à Paris 17ème arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Le Conseil du 17ème arrondissement choisit le marché public pour la gestion de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 10-12, rue Daubigny à Paris 17ème.

Article 2 : Le Maire du 17ème arrondissement est autorisé à demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure adaptée de marché public en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172023023

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-220

OBJET : 2023 DDCT 55 DFPE - Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (100.000 euros) pour 7 associations (11, 13, 14, 17, 18, 19 et 20ème arrondissement)

M. BOULARD : La parole est toujours à Aline BESSIS pour la DDCT 55.

Mme BESSIS : Oui, la DDCT 55 – je précise, peut-être, pour certains qui ne le sauraient pas que la DDCT c'est la direction de la démocratie, des citoyen·nes et des territoires. Il s'agit ici d'une délibération conjointe à cette Direction et à la DFPE de soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires, d'un montant global de 100 000 euros, à sept associations dans les différents arrondissements parisiens. Pour le 17e arrondissement, l'association ADAGE, accompagnement au global contre l'exclusion, qui œuvre pour sortir de l'isolement les familles en situation de monoparentalité et de précarité, met en œuvre depuis 2017 un réseau de solidarité sous deux formes : des groupes de parole dans les écoles maternelles Bréchet et Épinettes, et à l'école élémentaire des Épinettes, qui permettent de sortir de l'isolement et de mieux connaître les acteurs locaux œuvrant autour de la vie pratique, de la citoyenneté et de la parentalité ; et également des ateliers d'expression à travers les techniques théâtrales pour les enfants habitants du quartier politique de la ville. La subvention demandée pour le 17e arrondissement est de 12 500 euros. Je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement cette subvention.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511- 1 et suivants ;

Vu le Contrat de Ville approuvé par délibération du Conseil de Paris le 16 et 17 mars 2015 et prorogé jusqu'en 2023,

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 55

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-221

OBJET : 2023 DFPE 172 Subvention complémentaire (600 000 euros), avenant n° 3 à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

M. BOULARD : Aline BESSIS, toujours, pour la DFPE 172.

Mme BESSIS : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit ici de voter une subvention complémentaire de 600 000 euros et un avenant à l'association ABC Puériculture pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile. La capacité d'accueil globale de ces établissements est de 1 016 places. Le montant de cette subvention complémentaire correspond à une aide exceptionnelle de 200 000 euros, lui permettant de rétablir en partie son équilibre financier, et une avance de 400 000 euros sur la subvention de fonctionnement au titre de 2024, visant à améliorer la trésorerie immédiate. Cette avance vient en déduction de la subvention qui sera versée en 2024 à l'association. Je vous demande, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association ABC PUERICULTURE et la Ville de Paris pour 24 établissements d'accueil de la petite enfance,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association ABC PUERICULTURE et la Ville de Paris pour le service de garde à domicile (CAD),

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association ABC PUERICULTURE,

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 172

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-222

OBJET : 2023 DFPE 177 Subvention complémentaire (450 000 euros), avenant n° 3 à l'association CRESCENDO pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance

M. BOULARD : Toujours Aline BESSIS pour la DFPE 177.

Mme BESSIS : Merci, Monsieur le Maire. Il nous est demandé ici de voter une subvention complémentaire, comme pour la précédente, d'un montant de 450 000 euros, et un avenant à l'association Crescendo pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance. La capacité totale d'accueil de ces établissements est de 853 places. Le montant de la subvention complémentaire correspond à une aide exceptionnelle de 50 000 euros, lui permettant de rétablir en partie son équilibre financier, et une avance de 400 000 euros sur la subvention de fonctionnement au titre de 2024, visant à améliorer la trésorerie immédiate. Cette avance viendra en déduction de la subvention qui sera versée en 2024 à l'association. Dans notre arrondissement, il y a deux établissements Crescendo : l'un au 24, avenue de la Porte de Villiers, et l'autre au 17, rue Lechapelais. Je vous demande, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 9 décembre 2021 et le 22 octobre 2022 par l'association CRESCENDO et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association CRESCENDO ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 177

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-223

OBJET : 2023 DFPE 179 Subvention complémentaire (315 000 euros), avenant n° 3 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9e) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance

M. BOULARD : Toujours Aline BESSIS, dans sa série, pour la DFPE 179.

Mme BESSIS : Voilà. Il s'agit ici d'une demande de subvention complémentaire. C'est un peu dans la même veine que les précédents. Donc 315 000 euros et un avenant pour l'association Union départementale des associations familiales de Paris (UDAF de Paris) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance. Comme pour les autres associations, la situation financière se fragilise, du fait en partie de l'augmentation des dépenses, notamment l'alimentation et les charges de personnels, et à la baisse des produits d'activité : participation familiale et PSU (prestation de service unique), l'aide que versent les CAF aux établissements de petite enfance. Cela permet à ces établissements d'appliquer un tarif réduit aux familles. Je vous demande, chers collègues, de voter favorablement cette subvention.

M. BOULARD : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 179

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-224

OBJET : 2023 DSOL 136 : Subventions d'investissement (291 687 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'appel à candidatures pour le développement des activités physiques adaptées pour les personnes en situation de handicap en établissements et services médico-sociaux (ESMS)

M. BOULARD : Toujours Aline BESSIS pour la DSOL 136, cette fois, qui a trait au sujet des établissements sociaux et médico-sociaux, notamment, et des activités physiques adaptées.

Mme BESSIS : Exactement. Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Il vous est demandé ici de voter des subventions d'investissement d'un montant de 291 687 euros et des conventions avec onze associations pour leurs projets dans le cadre de l'appel à candidatures pour le développement des activités physiques adaptées pour des personnes en situation de handicap en établissements et services médico-sociaux : les ESMS. Dans le cadre des mesures du programme Héritage, concernant les Jeux olympiques et paralympiques, la volonté est de permettre aux personnes en situation de handicap et aux seniors en perte d'autonomie une pratique sportive plus durable. Pour ce qui concerne notre arrondissement, la fédération des Associations pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) a pour but la mise en œuvre de toute action destinée à favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap et à assurer leur intégration dans les différents domaines de la vie. Elle gère donc différents ESMS, et notamment le FAM Batignolles, que nous connaissons bien. Le projet de cet établissement s'organise en plusieurs actions. Je vais vous parler seulement de l'une d'entre elles, car je ne voudrais pas être trop longue. L'association prévoit notamment la transformation d'une des quatre salles de balnéothérapie en salle destinée à l'exercice et au développement de l'activité motrice via un outil numérique innovant permettant de stimuler les fonctions motrices des membres inférieurs et supérieurs. C'est un projet ambitieux, et il y en a d'autres, qui permettra d'améliorer la vie au quotidien des personnes en situation de handicap. Je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement cette subvention.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention d'investissement à 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'appel à candidatures pour le développement des activités physiques adaptées pour les personnes en situation de handicap en établissements et services médico-sociaux (ESMS) ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DSOL 136

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-225

OBJET : 2023 DAE 155 Subventions (511 000 euros) et conventions avec 21 structures d'insertion par l'activité économique

M. BOULARD : La parole est à Athénaïs de la MORANDIÈRE, adjointe au Maire en charge du sport, de l'emploi et du développement économique, pour rapporter la DAE 155.

Mme de la MORANDIÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Il s'agit ici d'attribuer des subventions et de signer des conventions avec 21 structures d'insertion par l'activité économique, dites SIAE. Les SIAE favorisent le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. Avec une inflation en 2022 de plus de 5 %, les SIAE sont impactées, mettant en péril leur action auprès des personnes éloignées de l'emploi. Il est donc proposé d'accorder des subventions et de signer les conventions afférentes à des SIAE, dont deux interviennent dans le 17e. Il est proposé une subvention de 34 000 euros à Halage, association globale d'accompagnement contre l'exclusion, qui propose à 16 salariés en insertion de se former aux métiers d'ouvrier dans le domaine des espaces verts ou d'ouvrier horticole. Ils interviennent sur l'entretien de la Petite Ceinture. Il est proposé 21 000 euros aux Enfants du canal, atelier chantier d'insertion, qui a pour objet la lutte contre l'exclusion des personnes sans-abri, en bidonville ou mal logées. L'association accompagne au sein de son chantier 15 salariés en insertion, qui ont tous connu la rue. Les salariés travaillent au « busabri » et dans le cadre de maraudes. Afin de protéger les bénéficiaires des SIAE dans cette conjoncture particulière, je vous propose, chers collègues, d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Je vous remercie. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511- 1, L2512- 1, ainsi que l'article L3211- 1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention de fonctionnement à 21 organismes et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 155

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-226

OBJET : 2023 DAE 156 Subventions (490 000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

M. BOULARD : Toujours Athénaïs de la MORANDIÈRE pour la DAE 156.

Mme de la MORANDIÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Il est proposé d'octroyer des subventions et de signer des conventions avec 54 structures d'insertion par l'activité économique. Grâce à un accompagnement socioprofessionnel renforcé et des actions de formation adaptées, les SIAE ont des résultats positifs. En 2022, dans Paris, 58 personnes suivies dans une SIAE, ont une sortie dite « dynamique », c'est-à-dire avec un emploi ou une formation. Dans le cadre de la Bourse aux postes de la DRIEETS, 41 structures ont obtenu un développement de leurs effectifs, avec la création de 167 ETP supplémentaires. Dans le 17e, il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire à la régie de quartier Passerelle 17, avec 7 000 euros pour 6 ETP supplémentaires. Passerelle 17 est un acteur indispensable dans notre arrondissement, qui se mobilise pour l'insertion des habitants, l'embellissement du cadre de vie et la mobilisation des habitants pour le vivre-ensemble et la propreté. Il est proposé également de financer huit SIAE en difficulté, dont les Enfants du canal, que nous avons précédemment présentés, avec une subvention de fonctionnement de 30 000 euros. À noter également, une subvention à l'association Espero, dédiée à l'insertion socioprofessionnelle des réfugiés et demandeurs d'asile et qui intervient pour les ruches de la mairie. Afin d'accompagner ces structures essentielles pour l'insertion professionnelle dans le 17e, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des interventions ? Je vous propose de voter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511- 1, L2512- 1, ainsi que l'article L3211- 1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention de fonctionnement à 54 organismes et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 156

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-227

OBJET : 2023 DDCT 103 - Financement de 68 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 250 387 euros à 58 associations)

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la DDCT 103, toujours Athénaïs de la MORANDIÈRE.

Mme de la MORANDIÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Cette délibération a pour objet le financement de 68 emplois d'adultes-relais dans les QPV parisiens. Le dispositif des adultes-relais est un dispositif national mis en place par l'État en 2000, afin de conduire des actions au plus près des habitants dans les structures associatives. Ils assurent la mission de médiation sociale, éducative et culturelle. Ce projet de délibération propose une deuxième tranche de subvention pour un montant total de 250 387 euros, afin de soutenir 68 emplois d'adultes-relais, dont deux postes dans le 17e. Un poste à l'association AOCS pour un montant de 3 236 euros. AOCS intervient dans le quartier des Épinettes-Porte de Saint-Ouen, et mène des actions éducatives et de soutien à la parentalité, et un autre à la maison de quartier CQFD pour un montant de 4 700 euros. CQFD, cette maison de quartier, propose des animations de quartier intergénérationnelles. Ce sont deux acteurs de quartier que nous connaissons bien et qui sont reconnus pour leur engagement associatif dans le développement du lien social et de la solidarité dans le quartier. Ainsi, chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 103

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-228

OBJET : 2023 DJS 26 Transformations Olympique s - Subventions 300 000€ et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives »

M. BOULARD : Nous poursuivons au titre du sport par la DJS 26.

Mme de la MORANDIÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Cette délibération a pour objet une subvention de 300 000 euros et des signatures de conventions avec la ville de Paris pour 31 associations dans le dispositif « Paris Sportives ». Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques en 2024, Paris 2024 a créé en 2020 le fonds de dotation Paris 2024, dit « FDP », pour le programme « Impact et Héritage », qui comprend 20 mesures, dont le projet « Paris Sportives ». Ce dispositif vise à favoriser la mixité des terrains de sport et accompagne les clubs parisiens et les associations de quartier pour financer l'organisation d'activités sportives régulières. Le comité de sélection qui s'est réuni le 25 septembre dernier a reconduit 28 projets. Dans le 17e, trois projets sportifs sont reconduits : Graines de footballeuses avec une subvention de 9 500 euros, dont l'objectif est de mettre en place trois séances hebdomadaires de football pour des jeunes filles de 3 à 6 ans et accompagner les jeunes femmes à travers des formations en coaching. Le club sportif Pouchet est subventionné à hauteur de 3 400 euros, afin de permettre à des femmes éloignées de la pratique sportive d'accéder à des entraînements de football. C'est une association que nous connaissons bien et soutenons pour son engagement dans la vie sportive du quartier. Enfin, 15 500 euros pour cyclAvenir, dont l'objectif est d'accompagner des femmes éloignées de la pratique sportive, en situation de précarité, par la pratique régulière de vélo dans Paris. Ces projets permettant le développement indispensable du sport féminin dans le 17e, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DJS 26

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-229

OBJET : 2023 DJS 28 Transformations Olympiques - Subventions 150 000€ et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 27 associations dans le cadre du projet « Sport Seniors en Plein Air »

M. BOULARD : Toujours Athénaïs de la MORANDIÈRE pour une DJS SG DSOL28.

Mme de la MORANDIÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Faisant suite à la précédente délibération, celle-ci propose d'attribuer une subvention de 150 000 euros au dispositif « Sport seniors en plein air » dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques et de la stratégie « Impact et Héritage 2024 ». Le comité de sélection a reconduit 16 projets et 11 nouveaux projets. Parmi les 16 projets sportifs reconduits, deux sont dans le 17e. Le Comité départemental de Paris de badminton, qui est subventionné à hauteur de 11 000 euros. L'objectif est d'assurer des séances de badminton adaptées pour un public intergénérationnel. Jeunesses sportives européennes Champerret, plus connue sous l'acronyme JSE, avec un montant de 4 000 euros. Ils proposent du tennis à des seniors isolés et sans pratique sportive au centre sportif de Reims. Nous connaissons bien et soutenons ces deux associations pour la qualité de leur offre sportive. Et parmi les nouveaux projets, notons le centre social Pouchet, qui est subventionné à hauteur de 3 000 euros, afin de proposer de la gym douce, du Pilates et de la marche. La pratique du sport pour les retraités est un facteur de socialisation et de lutte contre l'isolement, et retarde de 6 à 7 ans le début de la dépendance. Ainsi, chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DJS 28

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-230

OBJET : 2023 DJS 119 Transformations Olympiques – Subventions de 63 000 € et conventions entre la Ville de Paris, 21 clubs et Paris 2024 dans le cadre du dispositif du « réseau des Clubs Paraccueillants »

M. BOULARD : Nous poursuivons par la DJS 119.

Mme de la MORANDIÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Cette délibération propose une subvention de 63 000 euros pour le dispositif du « réseau des Clubs

Paraccueillants » dans le cadre du programme « Impact et Héritage » 2024, que nous avons déjà présenté. L'objectif est de proposer une nouvelle offre sportive à toutes les personnes en situation de handicap, sur l'ensemble du territoire parisien. Ce projet est porté par la ville de Paris, en partenariat avec le comité paralympique sportif français et les deux comités départementaux Handisport et Sport adapté. Parmi les 21 projets lauréats, la Salésienne est subventionnée à hauteur de 3 000 euros, afin de développer une section multisport à destination des personnes en situation de handicap cognitif. Afin d'accompagner la création de ces nouvelles sections d'handisport dans le 17e, et plus largement dans Paris, je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver la convention de financement entre la Ville de Paris et Paris 2024 dans le cadre du dispositif du « réseau des Clubs Paraccueillants » en vue des Jeux de 2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2023 DJS 119

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32
Suffrages exprimés contre : 1
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-231

OBJET : 2023 DLH 280 – 3 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP – Garantie par la Ville de Paris des prêts Eco-prêt PAM et PAM finançant un programme de rénovation de logements sociaux situé 14-22, rue André Suarès (17e) - (3 874 161 euros).

M. BOULARD : Nous poursuivons par l'examen des délibérations qui sont rapportées par Scévole de LIVONNIÈRE, adjoint au maire en charge de l'habitat et des relations avec les bailleurs sociaux. Six délibérations et un vœu rattaché. Nous débutons par la DLH 280.

M. de LIVONNIÈRE : La DLH 280, mes chers collègues. Il s'agit d'une délibération technique habituelle, où on nous demande d'acter l'octroi de garanties d'emprunt à la RIVP pour un montant global de 14 millions d'euros. Il s'agit pour le 17e arrondissement d'un montant avoisinant les 4 millions d'euros en garantie, concernant le projet du 14-22, rue André Suarès. Je vous invite à accorder favorablement votre vote.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2016 DLH 161 du Conseil de Paris en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016, approuvant la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme de réhabilitation Plan Climat de logements sociaux situé 14-22, rue André Suarès (17e) ;

Vu le contrat de prêt n°148481 signé en date du 26 juin 2023 et conclu entre la RIVP et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe 3 et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DLH 280

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-232

OBJET : 2023 DLH 287 Délégation à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris de droits uniques de réservation de la Ville de Paris sur des logements de Paris Habitat

M. BOULARD : La DLH 287, maintenant, avec le vœu rattaché.

M. de LIVONNIÈRE : Avec le vœu rattaché, absolument. La DLH 287 est le renouvellement d'une convention entre la ville de Paris et l'APHP, donc l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, en vue de garantir le bon logement d'un certain nombre de personnels de l'APHP. Cette convention à l'origine signée en 2017 nécessite le renouvellement, et propose notamment, et c'est là le point de discussion, que chacun des arrondissements puisse doter la ville de Paris, et notamment la DLH, d'un pourcentage de son contingent, en vue de l'attribuer aux agents de l'APHP. Alors, je vous invite, mes chers collègues, à reconsulter le règlement intérieur de notre commission de désignation des logements du 17e, puisque nous y faisons la part belle aux agents d'État et aux agents qui exercent un métier soit en tension, soit de première nécessité. Et évidemment, les agents de l'APHP font partie de ce contingent. Pour autant, nous saluons avec beaucoup de positivisme l'arrivée de cette convention. Je me dois simplement de mettre en perspective cette convention dans le régime du futur des attributions de logements, qui me semble un peu statique. Je m'explique : nous avons actuellement un système d'attribution qui ne pourra pas garantir à terme, si nous signons cette convention à l'État, la réservation de près de 10 % de notre contingent. C'est pour cela que nous avons décidé de réaliser un vœu, en vue d'adapter cette convention. Je vous propose dans un premier temps, cependant, de valider cette délibération DLH 287, et dans un deuxième temps, je vais expliquer notre position en matière de projet.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des interventions à ce stade ? On poursuit.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la Convention parisienne d'attribution ;

Vu le projet de convent ion relative à la délégation à l'Assistance Publique des hôpitaux de Paris de droits uniques de réservation de la Ville de Paris sur des logements de Paris Habitat ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DLH 287

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-233

OBJET : V172023067 Vœu relatif au projet de Convention de délégation à l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat

M. de LIVONNIÈRE : Le vœu concernant la DLH 287. Comme je le disais, il s'agit de garantir la réservation des logements pour les agents de l'APHP. Or, les évolutions réglementaires, législatives, en matière de logements vont, et on le verra dans le vœu en fin de Conseil, fortement impacter le système d'attribution des logements, de telle sorte que, premièrement, le contingent de la ville de Paris, et plus particulièrement de l'arrondissement, va diminuer mécaniquement, puisque ce sont près de 4 000 logements conventionnés que d'ici à moyen terme, nous garderons du fait de l'évolution de la réglementation. C'est pourquoi nous proposons de rajouter à la convention proposée un point d'équilibre dit « conventionnel » en vue de flécher particulièrement les logements qui seraient éteints prochainement dans la convention, en vue de garantir ces logements aux agents de l'APHP. Je vous invite évidemment, chers collègues, à voter favorablement ce vœu.

M. BOULARD : Merci pour ces explications. La disposition de ce vœu ressemble à un amendement. Il est présenté comme un voeu technique. Y a-t-il des interventions sur le projet de délibération et le vœu rattaché ? Karen TAIEB ?

Mme TAIEB : Bien sûr, cette délibération est vraiment très importante, puisqu'elle va permettre à celles et ceux qui font l'hôpital d'être reconnus pour leurs services et pour tout ce qu'ils donnent aux patientes et aux patients. Quand on dit « les agents des hôpitaux de Paris », cela englobe à la fois les infirmiers et infirmières, les brancardiers, les aides-soignantes, tous celles et ceux qui ne comptent pas leur temps, leurs heures, mais donnent tout, avec une abnégation totale, pour soigner, pour sauver des vies, pour être aux côtés, pour accompagner les Parisiennes et les Parisiens, et toutes celles et tous ceux qui viennent à l'hôpital. Il s'agit pour moi d'une délibération essentielle et fondamentale. On peut ajouter peut-être qu'on votera également pour le vœu puisqu'il va dans le sens, évidemment, d'une reconnaissance de ce personnel hospitalier. Merci.

M. BOULARD : Merci pour votre position. Bertrand LAVAUD ?

M. LAVAUD : Oui, on a la même position, puisque pour la délibération, on est d'accord. C'est important, donc on vote pour le vœu.

M. BOULARD : Merci. C'est bien de le dire, effectivement. Donc le projet de délibération DLH 287 : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Le vœu rattaché et présenté par Scévole de LIVONNIÈRE, le vœu 67 : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est voté à l'unanimité de notre Conseil, je vous remercie.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité d'arrondissement.

Vue la proposition de Convention proposée pour engager la Ville de Paris, les Mairies d'arrondissement et l'AP-HP ;

Considérant l'importance de loger le personnel soignant des établissements publics de santé ;

Considérant les évolutions du mode d'attribution des logements sociaux ;

Considérant le volume de logements dont la convention viendra à s'éteindre dans les prochaines années ;

Considérant que les logements dont la convention aura expiré ne feront plus partie des droits uniques des mairies d'arrondissement à leur libération ;

Considérant que, à titre d'exemple, ce sont ainsi plus de 4000 logements qui sont concernés dans le 17ème arrondissement ;

Considérant qu'il faut garantir la bonne mise en œuvre de l'esprit de la Convention ;

Geoffroy BOULARD, Scévole de LIVONNIERE, et les élus de la majorité d'arrondissement, émettent le vœu que soit ajouté à l'article 2 de la Convention un objectif d'équilibre visant à prioriser les logements dont les conventions arrivent à échéance dans les prochaines années.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023067

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-234

OBJET : 2023 DLH 292 Subventions complémentaires (1 762 692 euros) accordées à 14 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social de la RIVP

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la DLH 292.

M. de LIVONNIÈRE : Merci, Monsieur le Maire. La DLH 292 est un ensemble de subventions accordées à la RIVP en supplément des délibérations que nous avons eues en 2022 pour des investissements en acquisition et rénovation. C'est un paquet global, qui vise à augmenter de 20 à 25 % des subventions à la RIVP, en ce qui concerne les investissements dans le Plan climat. Je vous invite à voter favorablement cette délibération, qui vise donc à augmenter, comme je le disais, de 20 à 25 % les investissements, notamment dans le 17e pour un projet rue Dautancourt au 20, 22 et 24, et puis au 54, avenue de Wagram. On peut toutefois ponctuer ces données, en se disant que si nous avons voté les délibérations en 2022 et qu'il faut, l'année suivante, augmenter de 20 à 25 % les subventions, alors je pense qu'il y a un travail dans la réflexion de la capacité à investir. Toutefois, je vous invite à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, la délibération DLH 292 est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu les délibérations 2022 DLH 205, 2022 DLH 210, 2022 DLH 320, 2022 DLH 207, 2022 DLH 322, 2022 DLH 393, 2022 DLH 201, 2022 DLH 209, 2022 DLH 321, 2022 DLH 334, 2022 DLH 211, 2022 DLH 323, 2022 DLH 203, 2022 DLH 171, par lesquelles le Conseil de Paris a accordé une subvention à quatorze programmes de rénovation environnementale mis en œuvre par la RIVP (Paris Centre, 5e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e) ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention complémentaire d'un montant total de 1 762 692 euros à la RIVP ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DLH 292

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-235

OBJET : 2023 DLH 305 - 1 Réalisation, 69, rue Guy Môquet (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (7 PLAI - 5 PLUS) par la RIVP – Subvention (1 490 276 euros)
- 2 Réalisation, 69, rue Guy Môquet (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (7 PLAI - 5 PLUS) par la RIVP - Garantie des prêts PLAI et PLUS par la Ville de Paris (1 963 788 euros)

M. BOULARD : Nous passons à la DLH 305, toujours Scévole de LIVONNIÈRE.

M. de LIVONNIÈRE : Merci, Monsieur le Maire. La DLH 305 concerne une délibération et un immeuble qui a déjà fait l'objet d'une délibération en juin dernier, il me semble, la 2023 DLH 94, pour laquelle nous avons formulé un vote contre. Il s'agit de la réalisation au 69, rue Guy Môquet d'un programme d'acquisition et rénovation, visant à la création de douze logements. Je vais donc vous inviter, chers collègues, en cohérence, à voter contre cette délibération, dans la mesure où nous nous sommes opposés à l'appréhension historique de l'immeuble et où le 69, rue Guy Môquet est déjà à proximité d'une zone suffisamment pourvue en logements sociaux. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (7 PLAI - 5 PLUS) à réaliser par la RIVP au 69, rue Guy Môquet (17e);

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de prêts PLAI-PLUS à contracter par la RIVP en vue du financement d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (7 PLAI - 5 PLUS) à réaliser au 69, rue Guy Môquet (17e);

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2023 DLH 305

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 8
Suffrages exprimés contre : 25
Abstention : 0

Communication sans vote – 2023 DLH 326 – Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux

M. BOULARD : Nous passons à la DLH 326, toujours Scévole de LIVONNIÈRE.

M. de LIVONNIÈRE : Alors, la DLH 326. Il s'agit d'une communication concernant la rénovation du parc social. C'est une délibération qui n'appelle pas de vote. Pour autant, il me tient à cœur, dans le contexte du réchauffement climatique, de vous partager un certain nombre d'éléments et peut-être même une réflexion. Nous nous sommes entretenus avec Jacques BAUDRIER, nouvel adjoint en charge du logement social, et nous avons eu cet échange à propos d'investissements dans la rénovation du parc social de Paris. C'est un engagement qui est essentiel. Chaque année et chaque mois, nous avons, au gré des saisons, des retours négatifs quant à la vétusté du parc. J'associe également notre cher collègue Jean-Didier BERTHAULT, également Christophe LEDRAN, qui connaissent à eux deux les bâtiments d'habitation les plus vieux en ce qui concerne le parc social. C'est pourquoi il est nécessaire d'engager, d'encourager les bailleurs sociaux à rénover leur parc social. C'est ce qu'on appelle le Plan climat, pour rappel. Ce Plan climat vise, à l'échelle de Paris, à rénover près de 5 000 logements par an, à hauteur d'environ 70 000 euros/logement. L'investissement est donc assez conséquent. Et je dois saluer tout de même l'entrain de Jacques BAUDRIER dans ce programme. Toutefois, on peut pointer un certain nombre de choses qui semblent importantes dans la rénovation et l'investissement. Il ne faut pas confondre l'investissement dans la rénovation et l'investissement dans l'acquisition pour la rénovation. J'ai noté un certain nombre de programmes qui sont inclus dans cette communication, qui, à l'image notamment de l'avenue de Wagram, ou d'autres, étaient bien des acquisitions pour la rénovation. Il est important de rappeler que les personnes qui habitent dans les logements sociaux qui ne font pas l'objet d'un Plan climat méritent également de petites rénovations. Et c'est en cela que je contrebalance tout de même cette communication : si l'intention, si l'investissement est là, il ne faut pas oublier d'autres lignes d'investissement pour le confort de nos administrés qui sont dans des logements parfois vétustes. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des interventions sur cette communication ? On l'avait fait d'ailleurs, dans le vœu présenté par Jean-Didier BERTHAULT au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris sur l'entretien du patrimoine du parc social parisien. Il y a beaucoup à dire. Cela va de mal en pis, il faut bien le dire, mais on a aussi grevé les moyens des bailleurs sociaux par quelques manipulations comptables que l'on appelle les loyers capitalisés qui vont encore peser pendant de nombreuses années sur l'entretien courant, de base, des bailleurs sociaux, de leurs parties communes, mais aussi de certains appartements. On est d'ailleurs trop souvent interpellés par les locataires et ces différents bailleurs sur des problématiques de gestion locative du quotidien qui devraient être gérées par les bailleurs soit localement, soit en central. Est-ce qu'il y a des interventions sur cette communication ? Je n'en vois pas. Nous allons pouvoir poursuivre, puisque cette communication ne fait pas l'objet d'un vote.

Communication sans vote – 2023 DLH 327 – Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés

M. BOULARD : Une autre communication, c'est la DLH 327. Et c'est Scévole de LIVONNIÈRE qui va nous la rapporter.

M. de LIVONNIÈRE : Merci, Monsieur le Maire. La DLH 327 concerne un autre programme en faveur de l'habitat et du climat que nous appelons Éco-rénovons Paris+. Ce dispositif concerne uniquement le parc privé. Il s'agit donc d'associer, dans une démarche d'investissement, les copropriétés, en vue d'atteindre des objectifs, sous pression, d'une part, du gouvernement, puisque vous n'êtes pas sans savoir que les récentes entrées en application des réglementations vont provoquer la tension sur le marché du fait des notes de DPE qui limitent la location des logements. Il est important de noter que le parc privé dans le 17e est le plus gros de l'investissement dans tout Paris, puisque ce sont plus de 80 000 logements qui sont concernés. La question est de savoir : comment mobiliser ? Comment mobiliser les différents intervenants, les différents partenaires ? Et là, nous avons, pour une fois, l'opportunité d'agir facilement avec nos connaissances de l'Agence parisienne du climat. Cette entité, qui dépend de la ville de Paris, réunit les compétences et les aides de la métropole, ainsi que de l'Anah, l'Agence nationale pour la rénovation de l'habitat, en vue de mieux accompagner et mieux conseiller les copropriétés. La phase d'études, mine de rien, peut coûter jusqu'à 15 000 euros pour les copropriétés. C'est donc un pied à l'étrier qui est proposé, et je salue réellement cette démarche. La montagne est encore extrêmement haute, et va constituer le plus gros des investissements. Pour autant, on ne peut que saluer la constitution de cette équipe efficace et d'avoir simplifié au maximum la lecture qu'on peut avoir dans l'accompagnement de la rénovation du parc privé pour les copropriétés. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci pour la précision de cette communication. Est-ce qu'il y a des interventions ? Cette communication ne fait pas l'objet d'un vote. Merci.

DELIBERATION N° 17-23-236

OBJET : 2023 DSOL 146 DSP/DAC/DDCT/DFPE/DJS - Subventions (457 661 euros) dans le cadre d'une convention annuelle et neuf conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité

M. BOULARD : Nous poursuivons par la délibération DSOL 146, rapportée par l'adjointe Lourdes FERNANDES, qui est en charge de la lutte contre la grande précarité et l'exclusion sociale. On a eu la joie d'inaugurer le nouveau centre d'hébergement d'urgence, passage Flourens, cette semaine, ouvert par Emmaüs Solidarité. Un très, très beau projet, qui incarne la volonté d'équilibrer la présence des centres d'hébergement d'urgence sur un plan géographique dans notre arrondissement. Il y en avait un boulevard Pereire, qui a notamment été porté par Françoise de PANAFIEU et, à une échelle moindre puisqu'il s'agit d'une petite pension de famille, mais qui va rendre beaucoup de services à des personnes qui étaient à la rue, que nous connaissions dans le 17e. Il y a encore un travail important auprès du gouvernement, de l'État, et donc de la préfecture de la région Île-de-France pour intégrer les demandes des mairies d'arrondissement sur ce type de dispositif pour loger les sans-abri, les familles notamment. Nous avions été alertés par un certain nombre d'habitants du quartier La Fourche sur une famille avec des enfants scolarisés, qui se sont retrouvés à la rue. On a pu les rencontrer dans ce nouveau centre d'hébergement d'urgence avec Lourdes et avec l'adjointe à la Maire de Paris, notamment, et le représentant du préfet de région. Lourdes pour la DSOL 146.

Mme FERNANDES : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Cette délibération concerne l'attribution de subventions de 457 661 euros, dans le cadre d'une convention annuelle, de neuf conventions pluriannuelles d'objectif, avec les associations de réseau des centres sociaux et espaces de proximité. Donc les centres sociaux et espaces de proximité interviennent à l'échelle locale, auprès des habitants du quartier. Ils proposent des actions aux enfants, adolescents et familles, permettant ainsi de prévenir la déscolarisation, la précarité sociale et la rupture familiale. Cette délibération permet de mettre en valeur l'association RSI La Ressource et le centre Kirikou, situé au 29, boulevard Bessières dans le 17e arrondissement. Le centre Kirikou propose depuis 1997 des actions à destination des familles habitant les quartiers populaires d'Épinettes-Bessières. Le centre a mis en place des

accompagnements à la scolarité, des entretiens avec une psychanalyste, un accueil de jeunes en difficulté en vue de leur réinsertion. Il y a d'autres formations, notamment sur la parentalité. Le centre offre ainsi un lieu de repli et sécurisant par l'intermédiaire de nombreuses activités. Une équipe de 5 salariés et de 36 bénévoles, psychanalystes, infirmiers, artistes, enseignants, qui animent le centre et permettent l'accueil de 350 à 450 enfants, adolescents et jeunes adultes. La DSOL a financé l'association à hauteur de 82 000 euros en 2021, 83 000 euros en 2022, et cette année, en 2023, 84 000 euros. Avec la DAC, la DPSP, la DDCT, la DFPE et la DJS, le financement s'élève à 107 000 euros, un financement en hausse, qui s'explique par les divers axes d'actions du Centre : accès aux soins, accès au droit, l'université populaire, prévention des écrans, culture pour tous, éducation linguistique pour les jeunes mères, et une permanence téléphonique et physique 24 heures sur 24. Je vous demande, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des interventions ? On va pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511- 1 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions, dans le cadre d'une convention annuelle et neuf conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité ;

Sur le rapport présenté par Mme Lourdes FERNANDES, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DSOL 146

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-237

OBJET : 2023 DFPE 171 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école

M. BOULARD : Nous passons à la délibération DFPE 171, présentée par Sonia Hazarabedian, conseillère d'arrondissement déléguée en charge de l'alimentation durable et de la restauration scolaire.

Mme HAZARABEDIAN : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Cette délibération concerne le troisième projet éducatif territorial 2021-2026, dont l'objectif principal est de renforcer la fluidité et la continuité des parcours pédagogiques, en favorisant les dispositifs qui contribuent au continuum éducatif de 0 à 16 ans. En ce qui concerne spécifiquement la petite enfance, des actions dites « passerelle crèche-école » sont mises en place entre les différents niveaux et les structures d'accueil pour permettre aux jeunes enfants, d'une part, de se familiariser avec des nouveaux lieux et des nouveaux rythmes, et, d'autre part, favoriser la construction progressive de repères et de confiance. Les activités se recoupent sous différentes formes, des visites d'écoles, activités artistiques et culturelles, partagées sur les temps scolaires et périscolaire, et pouvant se tenir sur tous les temps de la journée, y compris durant la pause méridienne, incluant la prise du déjeuner sur place, et après l'école, intégrant aussi la prise du goûter récréatif. La convention présentée permet de proposer une offre de restauration aux jeunes enfants accueillis dans les écoles et centres de loisirs maternels. La

caisse des écoles assurera la préparation du déjeuner, et le cas échéant, du goûter pour les professionnels de la petite enfance également accueillis dans les écoles maternelles pour ces actions. La mairie du 17e et la caisse des écoles du 17e sont favorables à cette nouvelle étape du PEDT, qui offre les conditions d'une adaptation en douceur permettant aux enfants de gagner en autonomie. C'est la raison pour laquelle je vous prie d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous en remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2511.1 et suivants ;

Vu l'article L. 2511- 1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre la Ville de Paris, le Rectorat, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales de Paris relative au Projet éducatif de territoire parisien 2021-2026 ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer des conventions avec les 17 caisses des écoles de la restauration des actions passerelles crèche-école ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 171

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-238

OBJET : 2023 DVD 10 Budget Participatif : Subvention d'investissement (700 000 euros) et convention avec la RATP pour la réhabilitation de la station de métro La Fourche

M. BOULARD : Nous poursuivons l'examen des délibérations par la DVD 10. Elle est présentée par Christophe LEDRAN, notre adjoint en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, des chantiers et des mobilités.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération concernant l'attribution d'une subvention d'investissement et la signature d'une convention avec la RATP, dans le cadre de la réhabilitation de la station de métro La Fourche. En 2018, vous vous souvenez peut-être, le projet de réhabilitation de la sortie de la station du métro La Fourche est lauréat du vote au budget participatif. Est voté à cet effet un budget de 300 000 euros. Une convention de partenariat entre la ville de Paris et la RATP prévoit alors que la recevabilité du projet, son instruction technique et l'estimation de son coût financier soient assurés par la RATP. Le projet de la RATP consiste en une réfection de la sortie originelle de la ligne nord-sud. L'instruction du dossier a été longue, car il a fallu entre autres trouver le moyen juridique de pouvoir reverser la subvention du budget participatif à la RATP, et aussi tenir compte de la réévaluation successive du chiffrage de l'investissement nécessaire jusqu'aux fameux 700 000 euros, donc qui est la somme avancée aujourd'hui. Donc, il a fallu pour cela, à de multiples reprises, être particulièrement insistant, et Monsieur le Maire du 17e a mis tout son poids dans la balance pour que, enfin, on puisse, au travers d'une décision du Comité de suivi du budget participatif, qui a abondé cette ligne budgétaire, obtenir cette rallonge budgétaire nécessaire à la réalisation de ce beau projet. Donc, à hauteur de 700 000 euros. Une fois que

cette délibération aura été votée, nous aurons la conception du projet en 2024, et nous espérons que les travaux puissent démarrer après la trêve olympique, c'est-à-dire début 2025 par exemple. Je vous propose donc, mes chers collègues, d'attribuer au titre de la réactualisation la somme attribuée au budget participatif de l'année 2018, une subvention d'investissement de 700 000 euros à la RATP pour la réhabilitation de la sortie de la station du métro La Fourche et d'autoriser la Mairie de Paris à signer la convention correspondant à cet engagement.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de cette délibération, évidemment importante, que nous attendions depuis longtemps. J'avais donné mon accord pour compléter le budget participatif, qui a été lancé il y a plusieurs années. À l'époque, j'étais en charge du conseil de quartier La Fourche-Guy Môquet, relayé par l'association Déclic 17-18 à l'époque. Il a fallu se reprendre à plusieurs fois pour essayer de faire voter les habitants. Quand nous l'avons obtenu, nous avons eu ensuite un chiffrage de la RATP, qui était bien au-delà de ce qu'il fallait pour pouvoir réaliser cet embellissement. En 1964, pour l'anecdote, il y a eu un accident de bus, qui a défiguré cette station, cette entrée de métro La Fourche, et c'est pour cela qu'on a depuis 1964 cet accueil assez inhospitalier, en béton. Voilà l'histoire. Et 60 ans après, on réussit à se mobiliser collectivement pour pouvoir embellir cet élément patrimonial et essayer de retrouver quelque chose d'harmonieux à la station La Fourche. Nous nous en réjouissons, avec une conception en 2024, comme cela a été rappelé, du projet, pour bien l'affiner. On espère le début des travaux en début 2025. Y a-t-il des interventions ? Karen TAIEB.

Mme TAIEB : Merci, Monsieur le Maire. On se félicite aussi de cette délibération qui est l'expression, on peut le dire, parfaite de l'importance des conseils de quartier, vous l'avez dit, mais aussi de ce que ce à quoi peut aboutir la ténacité, l'ancrage des associations. Vous avez parlé de l'association Déclic 17-18, qui est à l'origine, en effet, de ce projet de budget participatif, et qui nous avait aussi alertés sur cet accès de la station La Fourche, avec ce désir très fort d'y retrouver une entrée patrimoniale. Et vous l'avez rappelé, en 1964, il y avait eu cet accident d'autobus. 60 ans plus tard, on pourrait retrouver cette station dans un style patrimonial. Ce sera forcément une copie. Mais il faudra aussi être vigilants parce que c'est un endroit qui présentait un certain nombre de risques. J'ai cru comprendre d'après la délibération qu'on n'était plus dans la même configuration spatiale, ce qui fait que ce serait un peu plus protégé. Je pense que collectivement, on aura aussi ce regard sécuritaire à poser une fois que la station sera reconstruite.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Benjamin MALLO.

M. MALLO : Oui, merci, Monsieur le Maire. On se réjouit aussi, on salue l'avancée de ce projet, vous l'avez dit, dans lequel l'association Déclic 17-18 a joué un rôle important. C'est effectivement, comme l'a dit Christophe LEDRAN, un projet lauréat du BP 2018. On y arrive. Je souligne aussi le fait que Caroline YADAN, députée de cette circonscription, a bien évidemment soutenu aussi ce projet. Donc, c'est effectivement un collectif qui avance et qui gagne sur ce projet. Merci beaucoup.

M. BOULARD : Je rappelle que c'est un projet qui a été initié vous l'avez compris par le vote des habitants lors du budget participatif, sur lequel on a abondé évidemment, pour pouvoir atteindre le montant nécessaire. Mais c'est le seul projet, malheureusement, qui concerne la RATP, puisque dans les premières éditions du budget participatif, qui était assez ouvert, les sujets pouvaient toucher à la RATP, à la SNCF… Malheureusement, il y a eu une jurisprudence La Fourche, et vous l'avez vu, puisque ce projet aura mis plusieurs années à aboutir, notamment sur le complément de financement. C'est dommage, parce que ce projet va quand même voir le jour, va embellir ce quartier et retrouver une entrée patrimoniale digne de ce nom. Voilà, un projet initié et soutenu par la Mairie du 17e arrondissement, vous l'avez bien compris. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous en remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1511- 3 ;

Vu la délibération n°2017 DDCT 120 de la Ville de Paris des 3, 4 et 5 juillet 2017 relative à la convention de partenariat avec la RATP pour le budget participatif ;

Vu la Charte du Budget Participatif de la Ville de Paris ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2411- 1 et suivants ;

Vu le code des transports et notamment son article L2142- 10 ;

Compte tenu de l'intérêt local du projet, et considérant que ce projet est lauréat de l'édition 2018 du Budget Participatif Parisien sous l'intitulé « Réhabilitation de la sortie station de Métro La Fourche »,

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DVD 10

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-239

OBJET : 2023 DVD 51 Tramway T3 pont de Garigliano - porte Dauphine (15e, 14e, 12e, 13e, 19e, 18e, 17e et 16e). Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec Île-de-France Mobilités

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la DVD 51, et c'est toujours Christophe LEDRAN qui nous la présente.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit cette fois d'une convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien, donc, que la ville de Paris doit signer avec Île-de-France Mobilités s'agissant des travaux de l'extension du tramway T3 du Pont du Garigliano jusqu'à la Porte Dauphine. Petit historique rapide : la mise en service du premier tronçon du T3 date de 2006 au départ du Pont du Garigliano. Puis, lors de la mise en service du troisième tronçon, le T3 commença en 2018 à desservir le 17e arrondissement de la Porte de Saint-Ouen à la Porte d'Asnières. En avril 2024, l'inauguration tant attendue du quatrième tronçon de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine permettra de boucler la desserte de toutes les portes du 17e arrondissement. Et sur Paris, ce seront au total 58 stations, sur 30 kilomètres, que desservira le T3. Une convention précise les obligations d'Île-de-France Mobilités et de la ville de Paris en matière de surveillance, d'entretien, de maintenance des ouvrages, et les équipements, donc implantés sur le domaine public. Il vous est proposé aujourd'hui que la Maire de Paris puisse resigner une nouvelle convention de l'occupation du domaine public, avec toutes ses attributions, dans la mesure où la précédente convention datait de 2006 et avait fait l'objet de plusieurs avenants suite aux phases d'extension successives. Je vous remercie, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Des interventions sur le sujet ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122- 21, L.2511- 1 et suivants ;

Vu le code général de propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2122- 1 et suivants et R.2122- 1 ;

Vue le Code de la voirie routière ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec Île-de-France Mobilités dans le cadre du Tramway T3 du pont de Garigliano à la porte Dauphine (15e, 14e, 12e, 13e, 19e, 18e, 17e et 16e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DVD 51

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-240

OBJET : 2023 DAE 181 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 3000 euros

M. BOULARD : La parole est à Pierre-François LOGEREAU, adjoint au Maire en charge des commerces, de l'artisanat et de la médiation entre professionnels et habitants, pour la DAE 181.

M. LOGEREAU : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit là de valider une décision de la CRA, le fameux comité de règlement à l'amiable du T3. On est presque euphoriques, puisqu'on a l'impression d'avoir été un peu écoutés, enfin. Il s'agit du restaurant Le Gourmet, qui se trouve au 48, boulevard Gouvion Saint-Cyr, et qui est donc une indemnisation de 3 000 euros, en raison des travaux. Je vous demande donc d'approuver cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511–1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018, suivie de la délibération du Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 prorogeant le mandat de la Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine ;

Vu la proposition formulée par la Commission d'indemnisation amiable le 2 juin 2023 au titre des préjudices causés à l'intéressé pour la période antérieure au 31 décembre 2021 et l'engagement de la RATP et d'Eau de Paris de participer à l'indemnisation de l'intéressé sur les bases proposées par cette dernière ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'indemnisation à l'amiable d'une entreprise ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 181

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-241

OBJET : 2023 DAE 296 : Subventions d'investissement (400.000 euros) et conventions avec 31 commerçants parisiens dans le cadre de l'Appel à projets « Soutien aux commerces culturels parisiens : accessibilité, diversité et transition énergétique »

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la DAE 296, toujours présentée par Pierre-François LOGEREAU.

M. LOGEREAU : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit là d'une délibération plutôt administrative. Cela concerne notamment des classements de voies publiques...

M. BOULARD : La DAE 296 concerne les commerces culturels.

M. LOGEREAU : Ah ! En effet, la Mairie de Paris a cherché à faire travailler, à un an des Jeux olympiques et paralympiques, des acteurs locaux, culturels, qui ont été un peu en souffrance ces dernières années. Et ils ont donc ouvert un appel à projet avec 39 lauréats, et il y en a quatre dans le 17e arrondissement. Je vais les citer, parce que c'est important. Il s'agit de la librairie Au bonheur des livres au 52, rue des Dames, pour un montant de 20 000 euros en matière de subventions. Nous avons Le Temps qui passe, 11, rue Pierre Demours pour 6 723 euros. Nous avons ensuite L'Usage du monde au 32, rue de la Jonquière pour 15 000 euros. Et nous avons ensuite Le Zèbre rouge au 33, rue Brochant, toujours dans notre arrondissement, pour 20 000 euros. C'est bien, car cela représente plus de 10 % sur Paris de ces appels à projets qui ont été remportés par nos acteurs culturels. Je vous demande donc d'approuver cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1511- 3 ;

Vu le procès-verbal du jury en date du 21 septembre 2023 de l'appel à projet « Soutien aux commerces culturels parisiens : accessibilité, diversité et transition énergétique » ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer des subventions à 31 acteurs économiques culturels parisiens et de l'autoriser à signer les conventions corrélatives ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 296

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-242

OBJET : 2023 DU 153 Classification de nouvelles voies du 17e arrondissement au titre des droits de voirie

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la DU 153. C'est Pierre-François LOGEREAU qui va la présenter. Il était pressé de la présenter tout à l'heure.

M. LOGEREAU : Voilà, donc il s'agit du classement des voies publiques, qui permet ensuite de faire un calcul des différentes voiries. Quelques nouveautés dans le 17e. Dans le quartier des Batignolles : promenade Cécile Chaminade, promenade Aristides de Sousa Mendes, place André Zirnheld, rue Louis Puteaux. Dans le quartier de Ternes : la place Anny Flore et le parvis Jean-Maurice Verdier. Il s'agit là d'approuver cette délibération, qui permet donc à ces nouveaux quartiers de permettre ces nouveaux calculs. Je vous demande donc de voter pour.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales en sa partie législative et notamment les articles L 2213-6 et L 2331-4 ;

Vu l'article L 113-2 du code de la voirie routière ;

Vu la délibération D-1085, en date du 7 juillet 1986 ;

Vu la délibération D-422, en date du 21 mars 1988 ;

Vu la délibération D-673, en date du 30 mai 1988 ;

Vu la délibération D-46, en date du 30 janvier 1989;

Vu la délibération D-1099, en date du 26 septembre 1994 ;

Vu la délibération D-1526, en date du 20 novembre 1995 ;

Vu la délibération D-1917, en date du 16 décembre 1996 ;

Vu la délibération DFAE-48, en date du 23 juin 1997 ;

Vu la délibération DFAE-01, en date des 23 et 24 octobre 2000 ;

Vu la délibération 2003-DFAE-315, en date du 24 mars 2003 ;

Vu la délibération 2003-DU-196, en date des 24 et 25 novembre 2003 ;

Vu la délibération 2005-DU-159, en date des 17 et 18 octobre 2005 ;

Vu la délibération 2011-DU-29 en date des 28, 29 et 30 mars 2011 ;

Vu la délibération 2021 DU 117 en date des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 ;

Vu la délibération 2021 DU 118 en date des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 ;

Vu la délibération 2022 DU 71 en date des 31 mai, 1er et 2 juin 2022 ;

Vu la délibération 2022 DU 125 en date des 11, 12 et 13 octobre 2022 ;

Vu la délibération 2022 DU 139 en date des 15, 16 et 17 novembre 2022 ;

Vu la délibération 2023 DU 66 en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'affecter un classement au titre des droits de voirie, aux voies du 17e arrondissement, ayant fait l'objet d'une nouvelle dénomination ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DU 153

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-243

OBJET : 2023 DSOL 130 : Avenant à la convention avec Jeunesse Feu Vert – Fondation Robert Steindecker pour son action de prévention spécialisée

M. BOULARD : La parole est à Théo MICHEL, conseiller d'arrondissement délégué à la sécurité et à la tranquillité publiques, qui rapporte cette délibération à la place d'Hugues CHARPENTIER, notre adjoint excusé ce soir.

M. MICHEL : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Les actions socio-éducatives de la prévention spécialisée visent à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion sociale des jeunes et de leur famille. Elles font notamment partie des missions de l'aide sociale à l'enfance et sont mises en œuvre par des organismes habilités par la ville de Paris dans le cadre de la réglementation des établissements et services sociaux et médico-sociaux. La prévention spécialisée constitue ainsi un des outils de la protection de l'enfance et ses interventions sont conçues en étroite articulation avec les différentes stratégies de politiques publiques, comme notamment le Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance, ou encore le Contrat parisien de prévention et de sécurité. L'intervention des associations de prévention spécialisée est à la fois sociale et éducative et se déroule sur des territoires définis. Cette intervention repose sur une démarche auprès de jeunes ayant besoin de soutien éducatif afin d'établir une relation de confiance et d'obtenir progressivement l'adhésion des jeunes et de leur famille, notamment quand il s'agit de mineurs. La fondation Jeunesse feu vert est l'une des neuf associations de prévention spécialisée parisiennes. Son activité est régie par deux conventions signées le 20 janvier 2023, une convention qui couvre les territoires des 10e, 11e, 12e, 14e, 19e et 20e arrondissements, et celle qui nous concerne : une convention spécifique au 17e arrondissement, qui arrive à échéance. Veuillez noter que la présence éducative de l'équipe du 17e couvre les territoires compris entre l'avenue de Saint-Ouen, l'avenue de la Porte de Saint-Ouen, le boulevard périphérique, l'avenue de la Porte de Clichy et l'avenue de Clichy. En 2022, elle a rencontré et suivi 276 jeunes, dont 150 bénéficient de l'accompagnement éducatif individualisé. Dans une volonté de simplification administrative, et à l'occasion du renouvellement de l'autorisation de fonctionnement dont bénéficie la fondation Jeunesse feu vert sur l'ensemble du territoire parisien, cette délibération a pour objectif d'intégrer par avenant l'équipe du 17e arrondissement dans la convention générale qui la lie avec la Mairie de Paris. Nous vous proposons ainsi la signature d'un avenant de la convention 2024-2026 avec la fondation Jeunesse feu vert, pour y intégrer son équipe du 17e arrondissement, qui faisait donc l'objet jusqu'à présent d'une convention spécifique. Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des interventions sur cet avenant ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511- 13, L 2511- 14 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L121- 2, L221- 1 (2°), L312- 1, L313- 1, L314- 1 et suivants, R314 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris, propose la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 20 janvier 2023 avec Jeunesse Feu Vert – Fondation Robert Steindecker pour son action de prévention spécialisée ;

Sur le rapport présenté par M. Théo MICHEL, conseiller du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DSOL 130

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-244

OBJET : 2023 DFPE / DASCO 157 - Subventions (163 650 euros) et conventions à 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements

M. BOULARD : La parole est désormais à Géraldine ROUAH, déléguée en charge de l'éducation et des relations avec l'enseignement supérieur, pour la DFPE/DASCO 157.

Mme ROUAH : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. La ville propose de soutenir des projets permettant de favoriser le lien entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges, en signant des conventions avec 19 associations et en leur octroyant des subventions pour un montant total de 163 650 euros. Pour le 17e, il s'agit d'octroyer une subvention de 4 200 euros à l'association franco-chinoise Pierre Ducerf, pour l'organisation d'ateliers pour les parents, les professeurs et les élèves. L'association porte une attention particulière aux thématiques traitant du harcèlement, des filles-garçons et du lien au numérique. Le collège qui entrerait dans le dispositif cette année est le collège Stéphane Mallarmé. Je vous propose, Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 19 associations et la signature de conventions annuelles ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 157

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-245

OBJET : 2023 DASCO 107 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (11 862 euros), subventions d'équipement (36 490 euros) et subventions pour travaux (127 743 euros)

M. BOULARD : Nous passons à la DASCO 107.

Mme ROUAH : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous sommes appelés aujourd'hui à délibérer pour octroyer aux collèges publics parisiens des dotations complémentaires de fonctionnement à hauteur de 11 862 euros, des subventions d'équipement à hauteur de 36 490 euros et des subventions pour travaux à hauteur de 127 743 euros. Pour ce qui est du 17e, il est question d'une subvention pour travaux d'une valeur de 540 euros – pas grand-chose –, pour le remplacement d'un ferme-porte d'une porte coupe-feu dans l'escalier C du collège Mallarmé. Je vous demande, s'il vous plaît, mes chers collègues, Monsieur le Maire, d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La DASCO 107 est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2022 DASCO 70, du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges autonomes (10 947 737 euros) ;

Vu la délibération 2022 DASCO 71, du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges imbriqués avec un lycée (2 779 333 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à l'approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (11 862 euros), de subventions d'équipement (36 490 euros), et de subventions pour travaux (127 743 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 107

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-246

OBJET : 2023 DDCT 102 - Subventions (45 400 euros) à 20 associations pour le financement de 22 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la DDCT 102.

Mme ROUAH : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes appelés ici à délibérer sur des subventions à l'endroit de 20 associations pour un montant total de 45 400 euros au titre de la troisième enveloppe pour des projets dans les quartiers politiques de la ville. Pour le 17e arrondissement il s'agit de renouveler des subventions à l'endroit de deux associations : 1/ Les Ateliers Amasco, en leur octroyant une subvention de 1 500 euros pour accompagner un projet dont l'objectif est de développer le plaisir d'apprendre, les savoir-être et la confiance en soi avec des ateliers éducatifs fondés sur une pédagogie ludique. 2/ AECS en lui octroyant une subvention de 1 500 euros pour l'accompagner sur un projet de lien social et solidarité par l'éducation, partager les savoirs et contribuer au bien-vivre social ensemble par des actions de solidarité et des actions de lien social menées par les habitants. Je vous propose, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de bien vouloir émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des interventions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 102

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-247

OBJET : 2023 DDCT 105 - Subventions (67 800 euros) à 6 associations et au GIPREUSSITE EDUCATIVE dans le cadre de l'accompagnement des collégiens en quartiers prioritaires et de leurs familles pour les soutenir dans la réussite scolaire et favoriser leur épanouissement

M. BOULARD : Passons à la dernière délibération, la DDCT 105. Géraldine ROUAH va conclure l'examen des délibérations.

Mme ROUAH : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Il s'agit de lutter contre les inégalités des jeunes issus des quartiers prioritaires. La ville nous propose de soutenir les projets permettant aux jeunes de sortir de leur environnement et de les ouvrir à d'autres sujets. Pour ce qui est du 17e, il s'agit d'octroyer une subvention de 2 200 euros à l'association SYTTEEN pour le projet Super brigade verte, à des fins de sensibilisation aux enjeux environnementaux et de citoyenneté avec des opérations de nettoyage, initialement portées par l'association Les Parques. Je vous propose, Monsieur le Maire et chers collègues,

d'émettre un avis favorable, même si l'on peut légitimement s'interroger sur le sérieux de cette association au vu des différentes expériences vécues, et un doute qui est renforcé par le dimensionnement extrêmement optimiste de l'opération avec, a priori, 2 200 euro pour 1 500 personnes qui seraient impactées.

M. BOULARD : Merci pour ces précisions. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville.

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 105

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

M. BOULARD : Avant de passer à l'examen des vœux, je vais donner la parole à Jean-Didier BERTHAULT pour une courte communication.

M. BERTHAULT : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, vous avez trouvé à votre place ce chargeur à induction, que nous avons le plaisir de vous offrir avec le Maire. C'est un cadeau de la Commission européenne, qui nous remercie pour l'implication du réseau Bâtir l'Europe avec les élus locaux. Réseau que j'ai proposé au Maire d'intégrer et qui nous permet d'avoir un certain nombre d'informations et de relayer ces informations, pour que nous soyons toujours au plus près de la communication avec les citoyens. C'est le rôle que nous avons dans cette délégation, et même sous l'ancienne mandature. Nous venons de recevoir ce chargeur, je voulais vous le partager. On le partagera aussi avec certains habitants en fonction de ce que nous pourrons avoir. Et puis, vous dire, effectivement, que l'objectif, c'est d'être au plus proche de la communication que nous pouvons avoir avec les citoyens, et puis peut-être pour vous donner un exemple, nous avons eu il n'y a pas très longtemps dans le bureau du Maire, c'était vendredi dernier, quand le Maire a reçu Mortaza Behboudi, qui, vous le savez, est un ancien otage journaliste Reporters sans frontières, qui a été retenu en otage pendant plus de dix mois en Afghanistan, qui est franco-afghan. Et lorsqu'il nous a expliqué ses conditions de libération, et notamment sa sortie de prison, il insistait sur le fait que la personne qui est restée, aujourd'hui, en Afghanistan, quand on l'a exfiltré jusqu'à l'aéroport, maintenant que toutes les ambassades occidentales sont parties, c'est la représentation de l'Union européenne et c'est l'ambassadrice de l'Union européenne, qui représente l'ensemble des pays, qui l'a exfiltré jusqu'à l'aéroport. Et voilà, c'est aussi à ça que sert l'Union européenne. C'est un témoignage que je tenais à vous partager, et puis pour terminer je dirai : Unis dans la diversité. La devise de l'Union européenne que nous pouvons aussi nous approprier dans l'arrondissement.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Nous allons passer à l'examen des vœux. Mais avant cela, je souhaitais refaire un point sur le suivi des vœux que nous votons ici au Conseil d'arrondissement et qui sont retranscris au Conseil de Paris. Vous le savez, c'est le Conseil de

Paris qui traite un certain nombre de sujets concernant tout Paris, et notamment nos vœux. Sur les cinq derniers vœux présentés par la majorité d'arrondissement au dernier Conseil, :
- un vœu sur la création d'une unité équestre de la police nationale adopté au Conseil d'arrondissement, présenté au Conseil de Paris, rejeté par l'exécutif. il s'adressait au préfet de police.
- Le vœu relatif à l'aménagement de l'avenue de la Grande Armée, suite au projet Grande Armée 2030, adopté au Conseil d'arrondissement, présenté au Conseil de Paris et rejeté par l'exécutif.
- Le vœu relatif à la définition des plans de circulation pour les Jeux olympiques et paralympiques, vœu qu'on avait adopté ici au Conseil d'arrondissement, qui a été présenté au Conseil de Paris, amendé par l'exécutif et adopté à l'unanimité du Conseil de Paris. J'attends que la Maire de Paris revienne de ses voyages pour que nous puissions avoir l'information – ce n'est pas moi qui le dis, c'est le préfet de police –, et que les maires d'arrondissement soient associés, c'est important, avant une diffusion publique, évidemment, aux commerçants, aux habitants, et à tous les salariés qui s'interrogent assez légitimement sur leur circulation pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris.
- Le vœu relatif au renforcement de la réglementation sur la circulation des engins non motorisés dans les espaces verts, adopté ici au Conseil d'arrondissement, présenté au Conseil de Paris, rejeté par l'exécutif.
- Le vœu relatif au renforcement des moyens matériels, humains et de sécurité dans les quartiers de Champerret et Porte d'Asnières, adopté au Conseil d'arrondissement, présenté au Conseil de Paris et adopté à l'unanimité.
Les vœux présentés par l'opposition :
- Le vœu relatif à l'entretien et la sécurisation des toits et façades végétalisées dans le domaine parisien, adopté au Conseil d'arrondissement. Il n'a pas été repris et pas relayé au Conseil de Paris.
- Le vœu relatif à la lutte contre les nuisances sonores et à l'apaisement de l'espace public n'a pas été adopté au Conseil d'arrondissement.
- Le vœu relatif à la sensibilisation des Parisiens aux risques touchant le bâti ancien, il a été amendé, adopté au Conseil d'arrondissement et n'a pas été relayé au Conseil de Paris.

Voilà ce que je voulais apporter comme petite nouveauté : refaire le point sur ce qu'on a voulu défendre et ce qui a abouti. Je dois dire, quand même, que les vœux que nous proposons, même si nous sommes la majorité d'arrondissement dans l'opposition avec d'autres groupes politiques, notre majorité d'arrondissement propose des vœux qui sont globalement - Alors, vous avez vu, le ratio n'est pas 100 %, on en est loin - mais ils sont quand même globalement plutôt adoptés par le Conseil de Paris. À partir du moment où ils sont travaillés, donc on voulait aussi féliciter l'ensemble des membres du Conseil et les élus pour la qualité des échanges qui permettent d'avoir des vœux qui collent à la réalité et qui sont suivis d'effets. Je ne reviendrai pas sur les ventes à la sauvette. Le plan parisien des ventes à la sauvette, il est parti d'ici. Ce qu'on fait aujourd'hui sur le protoxyde d'azote, c'est la même chose. À l'échelle parisienne, le préfet l'a repris, et cela donnera lieu d'ailleurs à une expérimentation. Voilà, je voulais vous partager ça ce soir. Nous allons pouvoir démarrer l'examen des nombreux vœux – ce soir, c'est particulièrement dense. On a toujours tendance à dire : « Ne rallongeons pas l'ordre du jour avec des vœux dont la portée est peut-être trop micro locale, mais là, en l'occurrence, tous les vœux sont vraiment d'intérêt à l'échelle de l'arrondissement et général.

DELIBERATION N° 17-23-248

OBJET : V172023061 Vœu relatif aux dysfonctionnements dans la délivrance des Cartes Mobilité Inclusion (CMI) à Paris

M. BOULARD : Le premier vœu est présenté par Christophe LEDRAN. Le vœu 61.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un vœu relatif aux dysfonctionnements dans la délivrance des Cartes Mobilité Inclusion (CMI) à Paris. Depuis 2017, à Paris, la Carte Mobilité Inclusion remplace progressivement, et ce d'ici juin 2026, les anciennes cartes de stationnement, de priorité et d'invalidité, qui pourraient être attribuées aux personnes à mobilité réduite à titre définitif, parfois, selon les situations. La compétence relative à la délivrance de ces Cartes Mobilité Inclusion est partagée par la ville de Paris via la Maison départementale des personnes handicapée (la MDPH) et la préfecture de police de Paris. Le déploiement des nouvelles cartes Mobilité Inclusion et la fin de validité des anciennes cartes

provoquent d'importants dysfonctionnements dans la délivrance des nouvelles cartes, le délai de traitement des demandes de cartes étant en moyenne de 6 mois actuellement, ce qui pénalise sévèrement les Parisiens normalement titulaires de la CMI, et notamment en matière de stationnement. Donc avec Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Aline Bessis et l'ensemble des élus de la majorité du 17e arrondissement, nous souhaitons vous proposer le vœu suivant : que la Maire de Paris intervienne, en concertation avec la préfecture de Police, sur les délais de traitement des demandes de Carte Mobilité Inclusion et que la Maire de Paris engage une réflexion avec les opérateurs chargés du contrôle du stationnement pour limiter les conséquences de l'allongement des délais sur la mobilité des bénéficiaires de la Carte Mobilité Inclusion.

M. BOULARD : Merci. Des explications de vote ? Karen TAIEB ?

Mme TAIEB : Merci pour ce vœu, que nous allons voter, mais avec un petit amendement sémantique. Puisque, vous l'avez-vous-même corrigé en le présentant. Vous avez dit : « que la Maire de Paris intervienne pour que la situation s'améliore », pour que la MDPH s'améliore. Or, il est écrit « que la Maire de Paris améliore », et ce n'est pas tout à fait ce qu'il faut dire. Voilà. Mais sur le principe, oui. De toute façon, tout ce qui pourra être fait pour améliorer cette situation, parce que c'est toujours un parcours du combattant pour ces personnes… Je voulais quand même remercier aussi ma collègue Lamia El Aaraje, qui est la nouvelle adjointe en charge du handicap et des accessibilités et qui fait vraiment un travail remarquable pour améliorer justement toutes ces situations et faire en sorte que ces délais soient raccourcis. La MDPH a souffert d'un manque de direction pendant un long temps, ce qui a retardé beaucoup de traitements de ces demandes de Cartes Mobilité Inclusion, et donc on s'associe parfaitement à ce vœu puisque ça va forcément dans le sens de l'amélioration de la vie de nos concitoyens en situation de handicap.

M. BOULARD : Merci. Pour la majorité présidentielle, y a-t-il une explication de vote pour ce vœu ? Pas d'explication de vote. Nous acceptons votre amendement, bien sûr, et nous allons pouvoir ainsi voter le vœu amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Christophe Ledran, Aline Bessis et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que depuis 2017 à Paris, la Carte Mobilité Inclusion (CMI) remplace progressivement les anciennes cartes de stationnement, de priorité et d'invalidité ;

Considérant que ces anciennes cartes pouvaient être attribuées à titre définitif selon les situations ;

Considérant que ces cartes ne seront plus valables à compter du mois de juin 2026 ;

Considérant que la compétence relative à la délivrance des Cartes Mobilité Inclusion est partagée par la Ville de Paris via la Maison Départementale des Personnes Handicapée (MDPH) et la Préfecture de Police de Paris ;

Considérant que le déploiement des nouvelles cartes Mobilité Inclusion et la fin de validité des anciennes cartes provoquent d'importants dysfonctionnements dans la délivrance des nouvelles cartes ;

Considérant que le délai de traitement des demandes de cartes est en moyenne de 6 mois actuellement ;

Considérant que ce délai pénalise sévèrement les Parisiens normalement titulaires de la CMI, notamment en matière de stationnement ;

Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Christophe Ledran, Aline Bessis et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Améliore, en concertation avec la Préfecture de Police, les délais de traitement des demandes de Carte Mobilité Inclusion en mettant en œuvre les moyens adéquats ;

- Engage une réflexion avec les opérateurs chargés du contrôle du stationnement pour limiter les conséquences de l'allongement des délais sur la mobilité des bénéficiaires de la CMI.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023061

Nombre de votants : 33. dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-249

OBJET : V172023066 Vœu relatif au fonctionnement du service de mobilité adaptée Pour Aider à la Mobilité (PAM)

M. BOULARD : Le vœu 66, présenté par Christophe LEDRAN.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. C'est un deuxième vœu dans le même ordre d'idée que le premier. Il est relatif au fonctionnement du service de mobilité adaptée par le fameux service Pour Aider à la Mobilité (PAM). Ce sont 12 000 personnes qui souffrent d'une invalidité d'au moins 80 % sur l'ensemble du territoire francilien et qui bénéficient de ce service Pour Aider à la Mobilité. C'est un service indispensable pour les personnes à mobilité réduite, pour effectuer leur trajet au quotidien. Ce service était précédemment géré au niveau départemental et il est progressivement régionalisé au sein d'une plateforme confiée à l'opérateur Keolis, pour simplifier, dit-on, le service et harmoniser les tarifs entre les différents départements. Le résultat de cette régionalisation a entraîné de nombreux dysfonctionnements, en particulier à Paris, avec des retards, des annulations de dernière minute, des facturations indues, pénalisant les usagers à mobilité réduite. Donc avec Geoffroy Boulard, Aline Bessis et les élus de la majorité d'arrondissement, nous émettons le vœu que la Maire de Paris réunisse tous les acteurs de la régionalisation du service PAM, à savoir la région Île-de-France, la ville de Paris, Île-de-France Mobilités, Kéolis et sa filiale Kisio, afin de mettre fin aux dysfonctionnements observés sur le territoire parisien.

M. BOULARD : Merci. Des explications de vote ?

Mme TAIEB : Avis favorable également. J'avais fait il y a quelque temps un vœu pour améliorer les conditions de vie des enfants autistes, qui empruntent aussi ce type de services. Effectivement, ces moyens de se mobiliser dans la ville doivent être améliorés, et surtout ne pas pénaliser, comme vous l'avez dit, les usagers à mobilité réduite.

M. BOULARD : Merci. D'autres explications de vote ? On va pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Il est voté à l'unanimité.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Christophe Ledran, Aline Bessis et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que le service Pour Aider à la Mobilité (PAM) bénéficie à 12.000 personnes souffrant d'une invalidité d'au moins 80% sur l'ensemble du territoire francilien ;

Considérant que ce service est indispensable aux personnes à mobilité réduite pour effectuer leurs trajets du quotidien, alors que seulement 40% du réseau ferroviaire d'Île-de-France leur sont accessibles ;

Considérant que ce service était précédemment géré au niveau départemental et qu'il est progressivement régionalisé au sein d'une plateforme confiée à l'opérateur Keolis, afin de simplifier le service et harmoniser les tarifs entre les différents départements ;

Considérant que cette régionalisation a entraîné de nombreux dysfonctionnements en particulier à Paris, avec des retards, des annulations de dernière minute, facturations indues, pénalisant les usagers à mobilité réduite ;

Geoffroy Boulard, Christophe Ledran, Aline Bessis et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris réunisse tous les acteurs de la régionalisation du service Pour une Aide à la Mobilité (PAM), à savoir la Région Île-de-France, la Ville de Paris, Île-de-France Mobilités, Kéolis et sa filiale Kisio, afin de mettre fin aux dysfonctionnements observés sur le territoire parisien.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023066

Nombre de votants : 33. dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-250

OBJET : V172023062 Vœu relatif au suivi de la Charte de qualité des commerces de l'Avenue de Clichy

M. BOULARD : Nous poursuivons par le vœu 62, présenté par Alix BOUGERET, première adjointe, conseillère de Paris en charge notamment du quartier Martin Luther King.

Mme BOUGERET : Merci, Monsieur le Maire. Un vœu relatif à la Charte de qualité des commerces de l'Avenue de Clichy, auquel je dois associer mes collègues en charge des conseils de quartier concernés : Paul Hatte, Philippe Guerre, Hugues Charpentier, et bien sûr Pierre-François Logereau, en charge du commerce et notamment à côté des commerçants de l'avenue de Clichy. Elle a été adoptée en 2015, cette charte, à l'issue des travaux réalisés entre La Fourche et la Place de Clichy, mise en place après une concertation de toutes les parties prenantes : la ville Paris et les mairies des 17e et 18e arrondissements, les commerçants, les associations – je pense bien sûr à Déclic 17-18 – et les habitants. Elle avait pour objectif de redonner de l'attractivité aux différentes activités commerciales qui bordent cette avenue de Clichy, avec un peu de cohérence, notamment esthétique et des commerces. Les travaux ont été prolongés au-delà de La Fourche, évidemment, sur l'avenue de Clichy. Le vœu a donc pour objectif, et en toute cohérence, de proposer une extension de cette charte au-delà de La Fourche, de la réactualiser à la lumière des sujets, aujourd'hui, en matière de tranquillité publique, de voirie et de propreté. Cela permettra de donner une base de travail solide aux directions de la ville de Paris qui sont amenées à intervenir sur cet espace public. Je pense à la DPE et à la DPMP, évidemment, ou à la direction de l'urbanisme. Le vœu demande donc qu'un comité de suivi, à l'instar de ce qui avait été fait en 2015, qui associe les mairies d'arrondissement concernées, la chambre de Commerce, la chambre des Métiers et de l'Artisanat, les associations, les différents conseils de quartiers du 17e et du 18e ainsi que les directions de la ville de Paris, soit mis en place pour procéder à cette actualisation, que la Charte de qualité des commercants soit à cette occasion étendue au-delà de La Fourche jusqu'à la Porte de Clichy, et qu'elle soit adaptée, comme je le disais, afin de mieux prendre en compte les problématiques de propreté et de tranquillité publique. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. Des explications de vote ? Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir tout le monde. On votera favorablement ce vœu, qui va dans le bon sens. Et on a un nouvel adjoint en charge du commerce et de l'artisanat, il faudra le faire venir sur site pour qu'il fasse un petit tour avec la mairie d'arrondissement, et je pense qu'il sera assez sensible à ces questions-là. Merci beaucoup.

M. BOULARD : Merci. Nous le recevrons, d'ailleurs, très prochainement, puisqu'il a pris contact avec nous, tout comme Thomas CHEVANDIER. Du côté de la majorité présidentielle ? Des interventions sur ce vœu ?

M. MALLO : On votera favorablement.

M. BOULARD : On va pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Ça va permettre d'accélérer le travail sur l'esthétique sur l'avenue.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Paul Hatte, Philippe Guerre, Hugues Charpentier, Pierre-François Logereau et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Vu la Charte de qualité des commerces de l'Avenue de Clichy de la Place à La Fourche établie en 2015 ;

Considérant que cette charte a été mise en place à la suite des travaux d'aménagement de la Place de Clichy et de l'Avenue jusqu'à la Fourche ;

Considérant qu'elle visait à redonner de l'attractivité aux différentes activités commerciales et améliorer sensiblement le cadre de vie de ce quartier via une cohérence esthétique de l'Avenue et l'observance des règles en matière d'étalage ;

Considérant qu'elle a été établie dans une démarche consensuelle et signée par l'ensemble des parties prenantes : Ville de Paris, Mairies des 17e et 18e arrondissements, commerçants et habitants ;

Considérant les nouveaux travaux d'aménagement de l'Avenue dans sa partie située au-delà de la Fourche ;

Considérant que les bonnes pratiques énoncées dans la Charte mériteraient d'être mieux connues à la fois des commerçants mais aussi des services de la Ville compétents en matière de voirie, de propreté et de tranquillité publique ;

Considérant que certains attendus devraient y être ajoutés pour mieux refléter l'évolution des usages et garantir un meilleur partage de l'espace public plus respectueux des réglementations en vigueur ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Hugues Charpentier, Pierre-François Logereau et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- qu'un Comité de suivi associant les mairies du 17e et du 18e arrondissements, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les associations, les Conseils des Quartiers Batignolles, La Fourche-Guy Moquet, Martin Luther King et Grandes Carrières-Clichy, ainsi que les Directions opérationnelles de la Ville de Paris (Direction de la Police Municipale et de la Prévention, Direction de la Propreté et de l'Eau, Direction de l'Urbanisme) soit mis en place afin de garantir son efficacité,
- la Charte de qualité des commerces de l'Avenue de Clichy soit étendue au-delà de la Fourche jusqu'à la Porte de Clichy,
- qu'elle soit adaptée afin de mieux prendre en compte les problématiques liées à la propreté et à la tranquillité publique.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023062

Nombre de votants : 33. dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-251

OBJET : V172023063 Vœu relatif aux fermetures à répétition de la Piscine Champerret

M. BOULARD : Le vœu 63, présenté par Athénaïs de la MORANDIÈRE.

Mme de la MORANDIÈRE : Merci, Monsieur le Maire. La piscine Champerret est un lieu essentiel du 17e arrondissement, qui offre aux habitants un espace de loisir et de bien-être. Or, cette piscine subit depuis cet été, depuis le mois de septembre 2023 en raison d'une grève du personnel, qui a déposé un préavis jusqu'au 31 décembre 2023, des fermetures qui interviennent essentiellement en matinée et sur les créneaux ouverts à la pratique individuelle des habitants. Nous regrettons un défaut de communication persistant du délégataire RECREA sur le suivi de la grève et ses conséquences, tant à l'égard de la ville que de la Mairie d'arrondissement et des usagers. Par ailleurs, l'inspectrice de l'Éducation nationale nous a informés de faits graves d'atteinte à l'intimité des usagers, avec l'utilisation de caméras de surveillance au niveau des vestiaires. Ainsi, avec le Maire Geoffroy BOULARD, Jean-Didier BERTHAULT, et les élus de la majorité d'arrondissement, nous émettons le vœu que la Maire de Paris exige de son gestionnaire RECREA une communication régulière, fiable et actualisée des fermetures à destination des usagers par tous les moyens, un contrôle des conditions d'exploitation de la piscine par son délégataire, quitte à envisager un changement de gestionnaire pour assurer un service public de qualité, et s'assurer que les moyens de surveillance de l'établissement dont elle a la responsabilité soient utilisés à bon escient et respectent la vie privée des usagers. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. Des explications de vote sur ce vœu ? Karim ZIADY.

M. ZIADY : Oui, merci, Monsieur le Maire. J'ai été sensible à ce qui vient d'être dit, donc je vais changer d'avis. Je voterai favorablement ce vœu, mais je pense qu'il faudra rappeler quand même tout ce qui est fait, c'est-à-dire que les services des baignades et des piscines contrôlent mensuellement les paramètres de gestion des piscines. Sur la question des grévistes, le problème, c'est que les agents qui sont dans les piscines informent leur hiérarchie le plus tard possible, évidemment, pour que l'action ait une portée efficace. Donc, forcément, quand la piscine est fermée tôt le matin, ça crée des frustrations, mais entre le moment où la grève est affichée et le moment où elle est annoncée, il y a un petit décalage. Du coup, ça crée des perturbations pour les usagers, il n'y a pas de principe de service minimum pour les piscines. Sur l'Éducation nationale, sur ce qui est dit concernant les caméras, je n'avais pas l'information. Donc, effectivement, il faudra regarder. Je rappelle quand même aussi, pour tout le monde, qu'effectivement, on a eu pas mal de perturbations sur cette piscine, comme cela a été dit. Et le chef d'établissement est sous le coup d'une procédure de licenciement. Il sera définitivement démis de ses fonctions le 24 novembre prochain, donc là, on va passer à un temps de recrutement de son remplaçant. Je pense que sur les revendications locales, ça a pu être apaisé au niveau des agents. On a un agent qui a décidé de partir pour aller sur un autre site, et la direction de RECREA est venue récemment. Donc je pense qu'elle a pu rassurer également sur les conditions de travail et de sécurité. On votera favorablement ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Merci aussi pour les éléments qui avaient été transmis par vous-même et par Pierre RABADAN, suite à une première saisine que nous avions faite avec Athénaïs de la MORANDIÈRE. On s'est rendus sur place à plusieurs reprises, mais des faits nouveaux, notamment transmis par l'Éducation nationale, nous ont incités à remettre une couche, comme on le dit, sur ce sujet préoccupant. Est-ce que la majorité présidentielle souhaite partager sa position ?

M. MALLO : On prend note de ce que Karim ZIADY a dit récemment. Donc, on votera favorablement.

M. BOULARD : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault, Athénaïs de la Morandière et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant que la Piscine Champerret est un lieu essentiel du 17e arrondissement, qui offre aux habitants un espace de loisir et de bien-être ;

Considérant que cette piscine subit des fermetures à répétition depuis le mois de septembre 2023 en raison d'une grève du personnel et que cette situation va perdurer jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Considérant que les fermetures surviennent avant tout en matinée sur les créneaux ouverts à la pratique individuelle des habitants ;

Considérant le défaut de communication persistant du délégataire RECREA sur le suivi de la grève et ses conséquences, tant à l'égard de la Ville que de la Mairie d'arrondissement et des usagers ;

Considérant les faits graves d'atteinte à l'intimité des usagers constatés par l'Inspectrice de l'Éducation nationale, notamment sur l'utilisation faite des moyens de vidéosurveillance à l'intérieur de l'établissement ;

Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault, Athénaïs de la Morandière et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Exige de son gestionnaire RECREA une communication régulière, fiable et actualisée des fermetures à destination des usagers par tous les moyens,
- Contrôle les conditions d'exploitation de la piscine par son délégataire, quitte à envisager un changement de gestionnaire pour assurer un service public de qualité,
- S'assure que les moyens de surveillance de l'établissement dont elle a la responsabilité soient utilisés à bon escient et respectent la vie privée des usagers.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023063

Nombre de votants : 33. dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-252

OBJET : V172023064 Vœu relatif au Plan Vélo de la Ville de Paris

M. BOULARD : Nous poursuivons par le vœu 64, présenté par Christophe LEDRAN.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un vœu relatif au Plan vélo de la ville de Paris. Une récente enquête de l'association Paris en Selle, récemment publiée, le 20 octobre dernier, a mis en cause l'implication de la Mairie du 17e arrondissement sur l'encouragement de la pratique du vélo. Bien que les orientations et les priorités en matière d'aménagement de pistes cyclables soient définies par le Plan vélo 2024-2026, adopté à l'unanimité du Conseil du 17e arrondissement le 19 juin 2023, et même enrichi à cette occasion de propositions par

l'exécutif municipal, la politique vélo est grandement entre les mains de la Mairie de Paris, en particulier la fameuse « Mission vélo », rattachée directement au directeur de la voirie et des déplacements, qui subit de nombreuses interventions du cabinet de l'adjoint à la Maire de Paris chargé des transports et de la mobilité et du secrétariat général de la Maire de Paris, et qui a surtout son propre fonctionnement, son propre calendrier de développement, et, le moins que l'on puisse dire, qui ne reluit pas par la transparence de son fonctionnement. Le projet de double piste cyclable sécurisée de l'avenue des Ternes, sur 3 kilomètres, qui avait été inscrit dans le précédent Plan Vélo 2015-2020, rappelons-le, mais n'avait pas été réalisé faute de budgets débloqués à l'époque, et avait été de nouveau notre grande priorité de l'année 2023, annoncé, bien évidemment, en temps et en heure, à la « Mission vélo ». Mais ce projet ne verra malheureusement pas le jour, pour le moment, pour une réalisation avant les Jeux olympiques et paralympiques, comme cela a été demandé, ce qui aurait eu du sens dans le cadre des olympistes. Par ailleurs, et sans les citer tous, parmi les autres aménagements demandés fréquemment par la mairie du 17e arrondissement, les arceaux de vélo n'ont été que très peu installés, malgré notre très longue liste de demandes. Cette gestion éloignée du terrain pour gérer un budget d'investissement de 400 millions d'euros cumulés alloué au Plan vélo 2015-2020 et 2021-2026, et sachant d'ailleurs que le Plan vélo n'est réalisé aujourd'hui qu'à hauteur de 20 %, a clairement montré ses limites. C'est la raison pour laquelle, avec Monsieur le Maire et les élus de la majorité d'arrondissement, nous émettons le vœu que la Maire de Paris territorialise la politique de la Mission Vélo avec des référents dans chaque arrondissement et communique aux Maires d'arrondissement l'exécution réelle des budgets du Plan Vélo par arrondissement.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de ce vœu, qui va nécessiter de déborder le temps. Y a-t-il des explications de vote ? Karim ZIADY ? Ça ne vous inspire pas… Madame PEREZ.

Mme PEREZ : Merci, Monsieur le Maire. Je suis un peu partagée, parce que j'ai quand même un peu suivi le travail du Comité vélo, où je siège. Et c'est vrai qu'on a quand même, dans le 17e arrondissement, une volonté de rendre plus cyclable notre arrondissement. Par contre, je connais bien l'association, et ce qu'elle reproche – et j'essaie aussi de travailler là-dessus –, c'est que la cyclabilité est globalement mauvaise parce qu'il y a un manque de double-sens, de stationnements, et qu'il y a aussi une insuffisance de la révision des plans de circulation. Et c'est vrai que par exemple, sur les double-sens, on peut penser ce qu'on veut, mais on n'en a pas suffisamment. Et surtout, sur les stationnements, qu'on continue à garder, par exemple sur la route de Rome, et également sur le boulevard Pereire. En fait, on n'enlève pas les voitures, et c'est toujours très compliqué pour les vélos de circuler. En sachant qu'en plus, pour la Mairie de Paris, c'est l'un des premiers budgets au niveau de la voirie, peut-être qu'il faudrait quand même voter pour, pour avoir un peu plus de transparence et savoir si, territorialement, on a vraiment notre mot à dire et à construire. Je voterai pour ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Et merci de votre participation au Comité vélo. Ça sera la position du groupe ?

M. ZIADY : Moi, je voterai contre ce vœu.

M. BOULARD : D'accord. Benjamin MALLO.

M. MALLO : On partage ce qui a été dit par Karina PEREZ. Néanmoins, le vœu est assez pragmatique. Et on salue aussi, bien sûr, le fait qu'il y ait un Comité vélo dans le 17e. Nous voterons donc favorablement ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Nous allons pouvoir procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci beaucoup.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant l'enquête de l'association Paris en Selle publiée le 20 octobre 2023 qui met en cause l'implication de la Mairie du 17e arrondissement sur l'encouragement de la pratique du vélo ;

Considérant que la politique du vélo est du ressort exclusif de la Ville de Paris, notamment de la « Mission vélo » ;

Considérant que les orientations et les priorités en matière d'aménagements sont définies par le plan Vélo 2024-2026, adopté à l'unanimité au Conseil d'arrondissement du 19 juin 2023 ;

Considérant que dans cette nouvelle mouture du plan Vélo parisien, le Conseil d'arrondissement du 17e a rajouté la mention du boulevard Malesherbes et de l'Avenue de Villiers qui avait été omis par la Ville de Paris ;

Considérant que l'Avenue des Ternes (2,8 km) avait été inscrite dans le précédent Plan Vélo 2015-2020 mais que la piste cyclable prévue n'a jamais été réalisée faute de budgets débloqués ;

Considérant que parmi les autres aménagements demandés par la mairie du 17e arrondissement, les arceaux de stationnement n'ont également jamais été installés ;

Considérant le budget d'investissement de 150 millions d'euros alloué au Plan Vélo 2015-2020 et celui de 250 millions d'euros alloué au Plan Vélo 2021-2026 ;

Considérant que le Plan Vélo n'est réalisé qu'à hauteur de 20% ;

Geoffroy Boulard, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris territorialise la politique de la Mission Vélo avec des référents dans chaque arrondissement ;
- Communique aux Maires d'arrondissement l'exécution réelle des budgets du Plan Vélo par arrondissement.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023064

Nombre de votants : 33. dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29
Suffrages exprimés contre : 4
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-253

OBJET : V172023065 Vœu relatif à la place des mairies d'arrondissement dans le nouveau dispositif d'attribution des logements sociaux à Paris

M. BOULARD : Nous poursuivons par l'examen du vœu 65, présenté par Scévole de LIVONNIÈRE.

M. de LIVONNIÈRE : Merci beaucoup. C'est le vœu assommoir, mais important. Important dans un mandat qui va de 2020 à 2026. Pour rappel, c'est le moment, et c'est comme ça que je souhaitais commencer, où la loi, où les décrets et ou notre position d'élus par rapport à la question du logement se pose. Nous avons différentes lois qui ont été promulguées, des décrets, dont la loi ALUR, la loi Égalité et Citoyenneté, la loi ELAN, tout ceci en vue de favoriser, et il faut le saluer, la fluidification dans le système d'échanges des attributions de logements. Il est important de dire que nous nous sommes entretenus avec la DLH, il y a de ça quelques semaines, et qu'à la question des évolutions réglementaires et de l'impact sur Paris, la réponse que j'ai obtenue en réunion était : « On en parlera dans six mois. » Le problème, c'est que dans six mois, la loi et les décrets disent que la Ville de Paris et la préfecture doivent avoir entériné par convention ce projet d'évolution des attributions de logements. Donc, en

synthèse, nous allons, mairie d'arrondissement, perdre des logements. En synthèse, la préfecture de la région va s'approprier davantage de logements, dans une logique, évidemment, qui ne va pas dans le sens du bien social et, du moins, de l'enracinement local des personnes dont on voit qu'elles rencontrent des difficultés, évidemment dans le 17e arrondissement. Et il y a suffisamment de quoi faire, je le rappelle : 11 000 demandeurs dans le 17e arrondissement, et finalement peu d'appelés. C'est pourquoi, avec le Maire, Geoffroy BOULARD, et Jean-Didier BERTHAULT, nous formulons ce vœu. Ce vœu qui est d'engager la concertation et la réflexion avec les Mairies d'arrondissement vis-à-vis de l'évolution de ce système d'attribution, mais également de permettre aux maires d'arrondissement de disposer d'une vision globale de la situation pour les demandeurs. Mais également de connaître la position actuelle en fonction des logements, en fonction des réservataires, de pouvoir définir directement avec les bailleurs les logements qui seraient adaptés aux typologies des demandeurs de l'arrondissement. Et enfin, de pouvoir travailler avec la préfecture pour pouvoir bénéficier de ces 30 % d'attributions, qui sera le schéma du futur cadre d'attribution. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous demande d'approuver ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Nous pouvons passer aux explications de vote après la présentation de ce vœu. Benjamin MALLO ?

M. MALLO : On va voter favorablement ce vœu. Ça va dans le bon sens. Effectivement, on ne peut que progresser dans l'attribution des logements sociaux, et on sait la situation dans le contexte de demande et d'offre qu'il y a dans l'arrondissement. Voilà.

M. BOULARD : Merci. Karina ? Karim ? Karen ?

M. ZIADY : On votera favorablement le vœu, même si je pense que pour le dernier attendu, je ne suis pas sûr que ce soit faisable. Mais en tout cas, travaillons dessus.

M. BOULARD : De manière constructive, comme toujours. Je vous remercie. On va pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Scévole de LIVONNIERE, Jean-Didier Berthault et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Vues les lois successives dites ALUR, Égalité et Citoyenneté, ELAN, relatives à la politique en matière de logements sociaux ;

Vu le décret d'application n°2020-145 du 20 février 2020, relatif à la gestion en flux des réservations de logements sociaux ;

Vue la Convention Parisienne d'Attribution dans sa version de 2021 ;

Considérant que la Ville de Paris, l'État, les réservataires et les bailleurs sociaux doivent formaliser une nouvelle Convention dans le cadre de l'évolution législative pour la mise en œuvre de la gestion des attributions en flux d'ici la fin de l'année 2023 ;

Considérant que la Convention de réservation peut prévoir une territorialisation des flux à une échelle infra-départementale ;

Considérant l'objectif commun à tous les acteurs du logement social d'améliorer l'efficacité des attributions ;

Considérant que la Mairie du 17ème arrondissement agit, en sa qualité de réservataire, dans l'intérêt des habitants et travailleurs du 17ème arrondissement en vue de maintenir le lien social ;

Considérant le changement significatif qu'implique la mise en œuvre de la gestion en flux ;

Considérant qu'à l'extinction des conventions des logements, ces derniers ne feront plus partie du contingent des arrondissements et de la Ville de Paris ;

Geoffroy BOULARD, Scévole de LIVONNIERE, Jean-Didier Berthault et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Engage avec les mairies d'arrondissement une concertation et une réflexion conjointe préalablement à la signature de la future Convention ;
- Permette aux mairies d'arrondissement de disposer d'outils informatiques leur permettant d'avoir une vision globale et actualisée de la situation des demandeurs ;
- Partage aux mairies d'arrondissement la composition actuelle et détaillée du parc de logements sociaux selon leurs réservataires ;
- Permette aux arrondissements de définir directement avec les bailleurs sociaux les typologies de logement adaptées aux demandeurs de l'arrondissement ;
- Organise avec la Préfecture de la Région Île-de-France et les mairies d'arrondissement un mode de travail partenarial, afin que sur les 30% d'attributions dévolues à la Préfecture de Région il puisse y avoir une préférence pour les demandeurs habitant déjà l'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023065

Nombre de votants : 33. dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-254

OBJET : V172023068 Vœu relatif au soutien de la Ville de Paris aux otages et aux familles des victimes des attaques terroristes islamistes du 7 octobre 2023

M. BOULARD : Le vœu 68, qui est présenté par Aurélie ASSOULINE.

Mme ASSOULINE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Ce vœu est relatif au soutien de la ville de Paris aux otages et aux familles des victimes des attaques terroristes islamistes du 7 octobre. Il est évidemment porté par le Maire, Geoffroy BOULARD, mes collègues Alix BOUGERET, Jean-Didier BERTHAULT, moi-même et l'ensemble des élus de la majorité. Considérant que le 7 octobre 2023, Israël a été victime sur son territoire d'une attaque terroriste islamiste de grande ampleur menée par le Hamas, considérant que de nombreux actes d'une cruauté inouïe ont été commis, sans distinction d'âge, de sexe ou d'origine, considérant que cette attaque a causé la mort de 1 400 civils, à ce jour, et considérant que 238 personnes aujoud'hui, ont été prises comme otages, considérant que cette tragédie touche bien au-delà des seules frontières d'Israël en ce qu'elle constitue une atteinte directe à toute forme d'humanité, considérant qu'il est, évidemment, du devoir de tous, en particulier des responsables politiques, de s'élever contre ces actes de barbarie et de soutenir sans équivoque les victimes, Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Jean-Didier Berthault, moi-même et l'ensemble des élus de la majorité d'arrondissement émettons le vœu, que l'ensemble du Conseil de Paris affirme son soutien aux victimes de l'attaque terroriste islamiste du Hamas, que la ville de Paris manifeste symboliquement ce soutien en affichant les visages des otages, de tous les otages, et que la ville de Paris débloque une aide exceptionnelle afin de permettre la reconstruction des villages touchés par les combats et le retour de leurs habitants. Je vous prie de bien vouloir voter favorablement, bien évidemment, ce vœu, mes chers collègues. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de ce vœu, la nature de l'aide restant à déterminer, je tiens à le préciser. Des explications de vote ? Karen TAIEB.

Mme TAIEB : Merci, Monsieur le Maire. Nous allons voter ce vœu, mais souhaitons vous dire que, la Maire de Paris a souhaité qu'il y ait un affichage, qui a été installé dès aujourd'hui, sur la Mairie de Paris. Celui-ci affirme que la Mairie de Paris, demande la libération de tous les otages du Hamas. Ces affichages seront inaugurés à l'hôtel de ville de Paris dès demain, en présence de familles d'otages que nous allons recevoir avec un certain nombre d'élus, notamment Arnaud NGATCHA, Emmanuel GREGOIRE et d'autres... Effectivement, il est important de montrer ces otages, de montrer leurs visages. Très vite, quand on voit un enfant, quand on voit ces visages de bébés, on comprend qui sont ces otages. Et je voudrais dire également que la nature de l'action de la ville de Paris sera déterminée notamment par l'exécutif. Je pense qu'il y aura des discussions avec l'ensemble des groupes sur ce sujet. Et de vous dire que la ville de Paris a déjà choisi de donner une subvention pour l'association Acted, qui vient en aide aux Palestiniens de Gaza et également une aide à des hôpitaux israéliens... Évidemment, nous voterons ce vœu, parce qu'il dit, et il faut le dire haut et fort, notre horreur face à ce qui s'est passé, et surtout notre volonté, de chacune et de chacun au Conseil de Paris, de demander la libération de tous les otages. Merci.

M. BOULARD : Merci. Benjamin MALLO ?

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Oui, nous voterons, bien évidemment, favorablement ce vœu. J'en profite pour saluer l'engagement pris par la majorité municipale pour soutenir la libération des otages, et pour rappeler la position de notre groupe d'affiliation, donc le groupe indépendant et progressiste de Paris, qui réaffirme bien sûr la condamnation ferme et sans ambiguïté des actes terroristes du Hamas. Et comme vous l'avez dit, effectivement, nous aurions souhaité avoir plus de détail sur les modalités. Merci.

M. BOULARD : Merci à tous. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie de le voter à l'unanimité.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Jean-Didier Berthault, Aurélie Assouline et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que le 7 octobre 2023, Israël a été victime sur son territoire d'une attaque terroriste islamiste de grande ampleur menée par le Hamas ;

Considérant que de nombreux actes d'une cruauté inouïe ont été commis, sans distinction d'âge, de sexe ou d'origine ;

Considérant que cette attaque a causé la mort de 1 400 civils ;

Considérant que 224 personnes ont été prises comme otages ;

Considérant que cette tragédie touche bien au-delà des seuls frontière d'Israël en ce qu'elle constitue une atteinte directe à toute forme d'humanité ;

Considérant qu'il est du devoir de tous, en particulier des responsables politiques, de s'élever contre ces actes de barbarie et de soutenir sans équivoque les victimes ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Jean-Didier Berthault, Aurélie Assouline et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- L'ensemble du Conseil de Paris affirme son soutien aux victimes de l'attaque terroriste islamiste du Hamas,
- La Ville de Paris manifeste symboliquement ce soutien en affichant les visages des otages
- La Ville de Paris débloque une aide exceptionnelle afin de permettre la reconstruction des villages touchés par les combats et le retour de leurs habitants

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023068

Nombre de votants : 33. dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-255

OBJET : V172023069 Vœu relatif à l'avenir des Ateliers Berthier

M. BOULARD : La parole est à Brigitte KUSTER pour le vœu 69.

Mme KUSTER : Merci, Monsieur le Maire. Un vœu qui devrait là aussi, j'imagine, faire l'unanimité, même si nous sommes sur un sujet local. C'est un sujet qui nous intéresse tous, puisqu'il s'agit du devenir des Ateliers Berthier, un sujet qui fera d'ailleurs l'objet d'un autre vœu ici. C'est un vœu que nous portons, bien sûr avec le Maire Geoffroy BOULARD, avec Alix BOUGERET, première adjointe en charge de la culture, ainsi que Catherine DUMAS, parlementaire. C'est un dossier que vous connaissez tous, puisque le devenir des Ateliers Berthier nous interpelle suite à l'abandon par le président de la République du projet de la Cité du théâtre. La Cité du théâtre, qui avait été initiée par le président Hollande en 2016, et on est maintenant sept ans après, avec un gâchis incommensurable de l'argent public, tout d'abord, et j'en parle car non seulement, vous le savez, j'avais accompagné ce projet en tant que Maire, mais qu'en tant que parlementaire et rapporteur du budget dédié à la culture, j'en avais fait l'objet central, pour justement valider et consolider la partie budgétaire et l'engagement financier de l'État. L'État n'est pas au rendez-vous, et je le dis franchement, les ministres de la Culture ne l'ont jamais été, et les parlementaires du secteur non plus. À ce stade, nous avons tout fait ici, avec Geoffroy BOULARD, avec Catherine DUMAS, je le rappelle, avec Alix et l'ensemble des élus, pour essayer de montrer, non seulement le gâchis, mais maintenant les conséquences. Ce projet avait une réalité artistique, qui était de réunir des entités théâtrales : Comédie française, Odéon, et le Conservatoire supérieur national d'arts dramatiques. Il avait un coût, ce coût est sûrement trop important pour les finances actuelles de l'État. Néanmoins, nous ne pouvons nous satisfaire de l'abandon du site. C'est pourquoi nous souhaitons qu'une réflexion soit menée, non seulement au niveau de l'État, mais également au niveau de la ville de Paris et des acteurs concernés, évidemment, les élus, parlementaires et habitants. Et ce vœu demande aussi des comptes. Des comptes que la Mairie de Paris doit aussi demander auprès de la ministre de la Culture, comme le Maire du 17e arrondissement l'a fait, auprès de la ministre, pour savoir les montants engagés depuis 2016, qui ont été affectés, et pour certains non dépensés, les investissements pour la rénovation énergétique de façon à correspondre aux normes d'accueil du public par la suite sur un projet que nous souhaitons discuter ensemble et auquel nous avons déjà commencé à travailler. Nous souhaitons qu'une réflexion soit menée avec l'ensemble des partenaires concernés, que je viens d'évoquer préalablement. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Des explications de vote ? Karen TAIEB ?

Mme TAIEB : Alors, quand on est élu du 17e arrondissement, quand on vit dans cet arrondissement, on ne peut que défendre le projet qui était celui des Ateliers Berthier. Et je sais que Brigitte KUSTER, comme nous toutes et tous, l'avons beaucoup défendu. C'était d'ailleurs dans notre programme de campagne. On rêvait, finalement, de cet endroit, qui magnifiait la culture dans l'arrondissement, notamment dans cette partie de l'arrondissement qui est en pleine transformation et mutation. Et on avait vraiment envie de mener à bien ce projet voulu par François Hollande, comme vous l'avez rappelé, qui allait être un temple de la culture dans le 17e arrondissement. Les choses ne vont pas ainsi, et on peut le regretter toutes et tous, même si c'était un montage assez compliqué, assez complexe. C'est d'ailleurs pour cela que ça a beaucoup tardé à être mis en œuvre. Mais je pense que l'idée d'aller dans le sens de la réflexion en lien avec la ville de Paris, avec le 17e arrondissement, qui a porté le projet, quels que soient nos bords politiques, et évidemment le Conseil de quartier qui est pleinement concerné. On a dit tout à l'heure que les Conseils de quartier faisaient un travail formidable et qu'ils étaient là aussi pour pousser les projets et les mener à bien. Et pour cette raison-là, on votera évidemment… Je ne sais pas si vous êtes

d'accord, mes collègues ? On votera favorablement ce vœu pour aller dans ce sens et dire combien on est attachés à ce que ces Ateliers Berthier soient un phare pour la culture dans le 17e arrondissement.

M. BOULARD : Merci, Karen, pour vos mots et votre position, de manière que si la Mairie de Paris se saisit, on ne soit pas tout seuls et on forme un ensemble pour avancer sur ce sujet, qui dépasse aussi l'arrondissement. Pour la majorité présidentielle, sur ce vœu ?

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Nous voterons favorablement votre vœu. Bien sûr, nous partageons et nous regrettons la décision, bien évidemment. Nous saluons le travail, bien sûr, de Brigitte KUSTER et de Catherine DUMAS, mais aussi l'intervention de Monsieur GUERINI et Madame YADAN, au travers du Comité presse intervention, qui finalement n'ont pas réussi à faire changer la donne. Nous proposons de retirer notre vœu, s'il y a la possibilité de citer, comme l'a dit Brigitte KUSTER, les parlementaires des secteurs, Monsieur GUERINI et Madame YADAN. À ce moment-là, on pourra retirer notre vœu, si vous en êtes d'accord.

Mme KUSTER : C'est dans le vœu. Les parlementaires sont cités dans le vœu. Ils sont cités et associés dans la réflexion.

M. MALLO : D'accord.

Mme KUSTER : Ils sont bien cités. Tous les parlementaires.

M. MALLO : D'accord. Dans ce cas, nous voterons favorablement et retirons notre vœu. Merci beaucoup.

M. BOULARD : Merci de votre proposition constructive, qui permet d'avoir un vœu qui rassemble, et qui envoie un message d'unité du 17e arrondissement, pour qu'évidemment, on maintienne et on améliore l'offre culturelle actuelle, à défaut d'avoir cette cité du théatre. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu est voté à l'unanimité, je vous en remercie.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Catherine Dumas, Brigitte Kuster, Alix Bougeret et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant le projet de Cité du Théâtre voulu par le Président de la République François Hollande en 2016 pour rassembler trois institutions théâtrales que sont le Conservatoire National supérieur d'Art dramatique, le Théâtre de l'Odéon et la Comédie française ;

Considérant que ce groupement d'intérêt public « Cité du Théâtre » ainsi créé permettait d'engager la reconversion des ateliers Berthier afin d'offrir à ces établissements des structures de représentation, stockage, répétition et d'accueil du public en cohérence avec leurs ambitions artistiques ;

Considérant la forte mobilisation depuis l'origine des élus du 17e arrondissement pour que ce projet aboutisse ;

Considérant que cette action a été soutenue au niveau parlementaire par Brigitte Kuster et encore récemment par Catherine Dumas ;

Considérant que le budget initial du projet était estimé à 86 millions d'euros ;

Considérant l'annonce par le gouvernement de l'abandon du projet de Cité du Théâtre le 27 septembre 2023 ;

Geoffroy Boulard, Catherine Dumas, Brigitte Kuster, Alix Bougeret et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris demande à la Ministre de la Culture :

- les montants engagés depuis 2016 pour la réalisation du projet Cité du Théâtre,
- les investissements pour rénovation énergétique et remise aux normes des ateliers Berthier pour accueil du public soient sanctuarisés pour le site ;

- engage une réflexion en lien avec la Ville de Paris, la Mairie d'arrondissement, le Conseil de Quartier Martin Luther-King, les parlementaires et les riverains.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023069

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-256

OBJET : V172023071 Vœu relatif à la dénomination des nouvelles stations du tram T3b dans le cadre de son extension entre l'arrêt « Marguerite Long - Porte d'Asnières » et l'arrêt « Porte Dauphine – Avenue Foch »

M. BOULARD : Nous passons donc au vœu 70. Il est présenté par le Groupe Paris en Commun les écologistes. C'est Karen qui présente le vœu.

Mme TAIEB : Oui, c'est très, très rapide. On est tous très contents de savoir que dans très peu de mois, on va pouvoir emprunter ce tramway T3. Mais l'heure est à la dénomination des futures stations. Et c'est vrai que j'avais eu un certain nombre de remarques, notamment de Monsieur Patrick ROLLOT, qui est ici présent et qui faisait la remarque qu'il n'y avait plus le nom de la Porte d'Asnières, de la Porte des Ternes, qui sont autant de repères géographiques dans l'espace. Et donc, l'idée était de faire en sorte qu'il y ait une double dénomination. On se réjouit évidemment que le nom de femmes soit aussi présent dans l'arrondissement. C'est une excellente chose. Mais il est important pour les usagers et pour desservir les quartiers, parce que ces tramways sont aussi et surtout là pour desservir les quartiers, que ce soit assez facile pour les usagers d'avoir les noms des portes comme c'était le cas précédemment. Merci.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Des explications de vote sur ce vœu ? Christophe LEDRAN. Pardon, Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Oui, concernant les portes, on présente un vœu également.

M. BOULARD : Vous voulez le présenter ?

M. LAVAUD : Oui.

M. BOULARD : Allez-y.

M. LAVAUD : C'est le même sujet. La seule chose, c'est qu'on a ajouté la Porte de Courcelles et la Porte de Villiers. Je rappelle quand même que le nom des stations du PC3 c'était le nom des Portes. C'est très bien d'avoir mis en valeur des personnalités, c'est parfait, mais pour que les gens s'y retrouvent, c'est mieux d'avoir le nom des portes. Cela a été fait dans le 18e arrondissement. C'est du bon sens. Je vous invite à voter favorablement. On pourrait même faire un vœu commun… Voilà, c'est le bon sens qui parle.

M. BOULARD : D'accord, donc vous êtes sur la Porte de Courcelles et la Porte de Villiers. Et vous, sur Porte des Ternes.

Mme TAIEB : C'est pour l'ensemble des portes, mentionner le nom des portes.

M. BOULARD : Porte d'Asnières, si vous prenez le tramway, logiquement, elle existe. Porte d'Asnières – Marguerite Long, elle est déjà existante. J'ai été surpris hier en lisant votre vœu,

car c'est quelque chose qui existe déjà. Je vais laisser Christophe LEDRAN vous répondre avec les éléments qu'il a. Ce n'est évidemment pas la Mairie d'arrondissement qui est décisionnaire sur ce sujet, ou seule décisionnaire.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. Donc, je vais répondre à vos deux vœux. Les noms des nouvelles stations du tramway T3 ont été arrêtés par Île-de-France Mobilités en concertation avec la ville de Paris et les Mairies d'arrondissements. Île-de-France Mobilités était initialement favorable à l'inscription des noms de portes en sous-titres des noms des stations, mais c'est la ville de Paris qui a souhaité faire prévaloir la démarche de féminisation des espaces publics, ce dont nous nous félicitons tous, nous sommes bien d'accord. Mais il y a des raisons techniques aussi à l'empêchement de pouvoir afficher le nom des portes. En fait, c'est une question de règle de dénomination, qui réduit le nombre de caractères à 25, afin d'être intelligibles pour les usagers, notamment pour l'affichage. Donc évidemment, le nom des femmes illustres, nous nous en félicitons, mais la question se pose effectivement de la situation géographique des lieux. Mais comme Monsieur le Maire vient de le dire, cela n'a pas empêché en 2017 d'insister pour que « Porte d'Asnières » soit accolé au nom de la station Marguerite Long. Et je précise d'ailleurs que, contrairement à ce qui est écrit dans l'un de vos vœux, l'arrêt Marguerite Long – Porte d'Asnières, qui est déjà existant, n'est en aucune façon remis en question. Pour ce prolongement du T3, jusqu'à la Porte Maillot, pour ce qui concerne le 17e arrondissement, Monsieur le Maire a souhaité que des lieux emblématiques puissent être identifiés pour le repérage des habitants du 17e arrondissement, et il a fait le choix de l'arrêt Square Saint-Odile, et Île-de-France Mobilités a donné son accord. Donc avec toutes les réserves que je viens de vous donner par rapport à la difficulté de faire apparaître la mention des portes, si je résume un peu vos deux vœux et les différentes demandes que vous avez faites, en sachant qu'il n'y a plus de sujet sur la Porte d'Asnières puisque cela restera Marguerite Long – Porte d'Asnières, le seul point commun que vous avez dans vos deux vœux, c'est la station Anny Flore, que vous souhaitez renommer « Anny Flore – Porte des Ternes ». Donc, si vous êtes d'accord, ce que nous proposons, c'est de faire un vœu commun, tous ensemble, demandant que cet arrêt Anny Flore porte également le nom de « Porte des Ternes », ce qui en matière de longueur de caractère pourrait peut-être techniquement être accepté.

M. BOULARD : Des réponses ? Karen TAIEB.

Mme TAIEB : Je suis tout à fait d'accord, et pardon pour l'erreur. C'est vrai que Marguerite Long est associé déjà à Porte d'Asnières, donc dont acte, mais cela veut dire que c'est possible. Donc, c'est encore mieux.

M. BOULARD : Merci. Bertrand LAVAUD ?

M. LAVAUD : C'est d'accord, parce que, du coup, ça a des chances de passer.

M. BOULARD : On essaie. C'est compliqué. On portera cette demande au Conseil de Paris. Vu le délai, on a passé de nombreux mois à discuter avec différents partis de la longueur, qui a été rappelée par Christophe LEDRAN. On le portera. Après, ils sont quand même très conservateurs, ils ont des règles. Je dois dire que c'est très compliqué, mais on va se battre pour effectivement garder un maximum de repères géographiques pour les habitants par rapport aux dénominations nouvelles. Voilà. On inaugurera le tramway, je vous l'ai dit, le 5 avril 2024. Le RER E, lui, débutera ses tests en sous-sol au même moment, début avril également. Le RER E sera ouvert au public au mois de juin. Et l'aménagement du jardin devant le palais des congrès poursuit ses travaux et on devrait pouvoir inaugurer aussi autour de mai, pour le printemps, ce parvis végétalisé, ce jardin. On va donc pouvoir procéder au retrait, et voter pour un vœu du Conseil d'arrondissement, proposé par Christophe LEDRAN. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous en remercie.

Vœu Présenté par Geoffroy Boulard et les élus du Conseil d'arrondissement ;

Considérant que la ligne de tramway T3b sera prolongée au printemps 2024 de l'arrêt « Marguerite Long - Porte d'Asnières », situé dans le 17e arrondissement, à l'arrêt « Porte Dauphine – Avenue Foch », situé dans le 16e arrondissement ;

Considérant que le prolongement du tramway T3b permet la création de 7 nouvelles stations dévoilées le 14 septembre 2023 par Île-de-France Mobilités ;

Considérant que ces nouvelles stations contribuent à mettre en valeur des personnalités féminines majeures telles que Thérèse Pierre (résistante durant la Seconde guerre mondiale), Anny Flore (chanteuse et comédienne) et Anna de Noailles (poétesse et romancière) ;

Considérant que le choix des noms des nouvelles stations est le fruit d'une concertation entre Île-de-France Mobilités, la Ville de Paris, les Mairies d'arrondissement, le transporteur et le maître d'ouvrage ;

Considérant les deux vœux déposés en Conseil d'arrondissement du 30 octobre 2023, respectivement par le groupe Paris 17 en commun et les écologistes et le groupe Majorité présidentielle, demandant le rétablissement de la mention des Portes de Paris dans la dénomination des stations qui les desservent ;

Considérant que la dénomination des stations doit répondre à un objectif de lisibilité pour les usagers avec 25 caractères, tout en s'appuyant sur des repères géographiques identifiés à proximité ;

Considérant que l'appellation « Anny Flore – Porte des Ternes » répondrait aux critères de dénomination retenus par Île-de-France Mobilités ;

Geoffroy Boulard et les élus du Conseil d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris saisisse Ile-de-France Mobilités, afin que la nouvelle station de la ligne de tramway T3b « Anny Flore » soit nommée « Anny Flore – Porte des Ternes ».

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023071

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-23-257

OBJET : V172023059 Vœu relatif à la mise en place de panneaux d'information et de barrières de protection contre l'air concentré en particules fines expulsé par les bouches d'aération du métro parisien

M. BOULARD : Nous poursuivons, nous achevons notre Conseil par le vœu 59, qui est présenté par Benjamin MALLO.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement, ce vœu a pour but d'informer et d'agir, s'agissant de la pollution de l'air qui est expulsée par les bouches d'aération du métro parisien de façon générale, mais avec un cas précis dans le 17e arrondissement, et ce sont les bouches qui correspondent à la station du métro La Fourche, que nous avons citée tout à l'heure, situé aux abords directs de l'école de l'avenue de Saint-Ouen, au niveau des numéros 19 et 23, qui expose enfants, parents et passants. Il est proposé à travers ce vœu de poser des panneaux d'information et d'interdiction d'accès aux abords des bouches d'aération en attendant la sécurisation des lieux, d'évaluer le niveau de pollution effectif de l'air expulsé par ces bouches d'aération, et enfin d'engager sur la base des résultats des actions de sécurisation des bouches d'aération. Ce projet sera repris par notre groupe au Conseil de Paris, parce qu'au-delà du 17e arrondissement, il concerne l'ensemble des bouches du métro parisien. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Des explications de vote ? Karim ZIADY et Christophe LEDRAN.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. On votera favorablement ce vœu, parce que ça va dans le bon sens. Effectivement, on manque d'informations et de données sur le sujet. Il y a Air Paris qui a prévu de faire une étude là-dessus, mais pour l'instant, on ne sait pas exactement si elle sera prête à la fin de l'année ou au premier semestre 2024. Et c'est en collaboration avec IDFM, la RATP et la SNCF. Donc, je pense qu'il faut objectiver le sujet, ça va dans le bon sens. On est pour.

M. BOULARD : Merci. Christophe LEDRAN.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. Donc, la mauvaise qualité de l'air, bien sûr, est un enjeu qui nous concerne tous. Tout ce qui peut aller dans le sens de l'amélioration de la qualité de vie et de la préservation de la santé des habitants du 17e arrondissement, comme nous le faisons d'ailleurs en luttant contre le bruit, qui est un fléau que les Parisiens mettent maintenant d'ailleurs au même niveau que la pollution. Nous y sommes donc bien évidemment favorables : c'est un « oui » pour votre vœu.

M. BOULARD : Merci. Nous allons pouvoir passer au vote, à l'unanimité. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous en remercie.

Vœu présenté par Bertrand Lavaud et de Benjamin Mallo ;

Considérant que des investigations scientifiques et journalistiques alertent à fréquence régulière sur la mauvaise qualité de l'air sur les quais du métro parisien, mais aussi autour des 300 bouches d'aération destinées à rejeter au cœur de la ville l'air provenant des tunnels,

Considérant qu'avec une concentration en particules fines estimée entre 10,5 et 18 microgrammes par mètre cube d'air (µg/m3), l'air qui circule dans les tunnels et dans les stations du métro parisien présente un niveau de concentration plus de trois fois supérieur au seuil fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS),

Considérant que chaque année, en France, 40 000 personnes meurent des suites de leur exposition aux particules fines,

Considérant qu'on estime que la pollution de l'air est responsable de près de 1 décès sur 10 en Ile-de-France, soit 7 900 morts par an,

Considérant qu'Ile-de-France Mobilités (IDFM) a lancé en 2022 un "plan d'action en continu" pour améliorer la qualité de l'air dans les stations de métro et de RER, s'appuyant sur un système d'évaluation de la qualité de l'air dans chaque station, un remplacement progressif par de nouvelles technologies des freins mécaniques, principaux émetteurs de particules fines, ainsi qu'une modernisation du système de ventilation destiné à permettre un meilleur renouvellement de l'air souterrain via les bouches d'aération,

Considérant que la ville de Paris a engagé dès 2001 un plan de lutte contre la pollution atmosphérique par une politique volontariste de réduction des émissions, et des actions concrètes, à court, moyen et long terme, sur le logement, les mobilités et le chauffage,

Considérant que le plan de lutte contre la pollution atmosphérique de la ville de Paris porte un soin particulier aux écoles notamment via la généralisation des zones limitées à 30km/h ou encore l'interdiction du stationnement devant les écoles,

Considérant qu'en complément d'une atténuation de la génération de particules fines sur les quais et dans les tunnels du métro parisien, seul le vent peut contribuer à la dispersion des particules fines loin des bouches d'aération du métro,

Considérant que les bouches d'aération présentes à proximité immédiate des établissements scolaires situés au 19 et au 23 avenue de Saint-Ouen, Paris 17e, en libre accès pour les enfants lors des entrées et sorties de classes sont source d'inquiétude pour les familles et que les personnes chargées de récupérer les enfants à la sortie des classes sont contraintes d'attendre les enfants quasiment sur les bouches d'aérations elles-mêmes.

Sur proposition de Bertrand Lavaud et de Benjamin Mallo, la Mairie du 17e arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Dispose des panneaux d'information et d'interdiction d'accès aux abords de la bouche d'aération, en attendant la sécurisation des lieux,

- Conduise une évaluation scientifique du niveau de pollution effectif des bouches d'aération du métro parisien présentes sur l'espace public,

- Engage sur la base des résultats de l'étude scientifique des actions de sécurisation des bouches d'aération du métro destinées à protéger les Parisiennes et Parisiens, et particulièrement les jeunes enfants, d'une exposition directe et continue aux particules fines expulsées par les bouches d'aération du métro parisien.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023059

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

M. BOULARD : Nous en avons terminé avec notre séance du Conseil d'arrondissement. Je remercie le public d'être resté dans cette ambiance assez fraîche, on peut le dire.

La séance est clôturée à 21 h 20.

DELIBERATION N° 17-23-212
OBJET : 172023020 Adoption de la procédure d'urgence

DELIBERATION N° 17-23-213
OBJET : 172023021 Désignation du secrétaire de séance

DELIBERATION N° 17-23-214
OBJET : 172023022 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 19 septembre 2023

DELIBERATION N° 17-23-215
OBJET : 2023 DGGP 13 Conventions de coopération avec des communes des Hauts-de-Seine (92)

DELIBERATION N° 17-23-216
OBJET : 2023 DAC 405 Subventions (100.000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions

DELIBERATION N° 17-23-217
OBJET : 2023 DEVE 76 Travaux de création et surveillance d'une porte piétonne dans le cimetière des Batignolles, côté Clichy - Convention de financement avec la ville de Clichy-La-Garenne (92110)

DELIBERATION N° 17-23-218
OBJET : 2023 DU 98 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31/12/2022

DELIBERATION N° 17-23-219

OBJET : 172023023 Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 10-12, rue Daubigny à Paris 17ème et autorisation au Maire du 17ème arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement

DELIBERATION N° 17-23-220
OBJET : 2023 DDCT 55 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (100.000 euros) pour 7 associations

DELIBERATION N° 17-23-221
OBJET : 2023 DFPE 172 Subvention complémentaire (600 000 euros) et avenant n° 3 à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

DELIBERATION N° 17-23-222
OBJET : 2023 DFPE 177 Subvention exceptionnelle (450 000 euros) et avenant n° 3 à l'association CRESCENDO (11e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION N° 17-23-223
OBJET : 2023 DFPE 179 Subvention complémentaire (315 000 euros) et avenant n° 3 à l'association U.D.A.F de Paris (9e) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION N° 17-23-224
OBJET : 2023 DSOL 136 Subventions d'investissement (291 687 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'AAC "activités physiques adaptées en ESMS"

DELIBERATION N° 17-23-225
OBJET : 2023 DAE 155 Subventions (531 000 euros) et conventions avec 22 structures d'insertion par l'activité économique

DELIBERATION N° 17-23-226
OBJET : 2023 DAE 156 Subventions (490 000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

DELIBERATION N° 17-23-227
OBJET : 2023 DDCT 103 Financement de 68 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 250 387 euros à 59 associations)

DELIBERATION N° 17-23-228
OBJET : 2023 DJS 26 Transformations Olympiques - Subventions 300 000€ et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives ».

DELIBERATION N° 17-23-229
OBJET : 2023 DJS 28 Transformations Olympiques - Subventions 150 000 € et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 27 associations dans le cadre du dispositif "Sport Senior "

DELIBERATION N° 17-23-230
OBJET : 2023 DJS 119 Transformations Olympiques – Subventions de 63 000 € et conventions entre la Ville de Paris, 23 clubs et Paris 2024 dans le cadre du dispositif du « réseau des Clubs Paraccueillants »

DELIBERATION N° 17-23-231
OBJET : 2023 DLH 280 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP - (14 849 161 euros)

DELIBERATION N° 17-23-232
OBJET : 2023 DLH 287 Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat

DELIBERATION N° 17-23-233
OBJET : V172023067 Vœu relatif au projet de Convention de délégation à l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat

DELIBERATION N° 17-23-234
OBJET : 2023 DLH 292 Subventions complémentaires (1 762 692 euros) accordées à 14 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social de la RIVP

DELIBERATION N° 17-23-235
OBJET : 2023 DLH 305 Réalisation, 69 rue Guy Moquet (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (7 PLAI - 5 PLUS) par la RIVP - Subvention (1 490 276 euros)

DELIBERATION N° 17-23-236
OBJET : 2023 DSOL 146 Subventions (457 661 euros) dans le cadre d'une convention annuelle et neuf conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité

DELIBERATION N° 17-23-237
OBJET : 2023 DFPE 171 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école

DELIBERATION N° 17-23-238
OBJET : 2023 DVD 10 Budget Participatif : Subvention d'investissement (700 000 euros) et convention avec la RATP pour la réhabilitation de la station de métro La Fourche

DELIBERATION N° 17-23-239
OBJET : 2023 DVD 51 Tramway T3 du pont de Garigliano à la porte Dauphine (15e,14e,13e,12e,20e,19e,18e,17e,16e). Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec Ile de France Mobilités

DELIBERATION N° 17-23-240
OBJET : 2023 DAE 181 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3000 euros)

DELIBERATION N° 17-23-241
OBJET : 2023 DAE 296 AAP Soutien aux commerces culturels parisiens (accessibilité, diversité et transition énergétique) : subventions (400 000 e) et conventions avec 31 commerçants

DELIBERATION N° 17-23-242
OBJET : 2023 DU 153 Classification de nouvelles voies du 17e au titre des droits de voirie

DELIBERATION N° 17-23-243
OBJET : 2023 DSOL 130 Avenant à la convention avec la Fondation Jeunesse Feu Vert pour son action de prévention spécialisée

DELIBERATION N° 17-23-244
OBJET : 2023 DFPE / DASCO 157 Subventions (163 650 euros) et conventions à 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges

DELIBERATION N° 17-23-245
OBJET : 2023 DASCO 107 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (11 862 euros), subventions d'équipement (36 490 euros) et subventions pour travaux (127 743 euros)

DELIBERATION N° 17-23-246
OBJET : 2023 DDCT 102 3ème enveloppe pour des projets pour les quartiers politique de la ville parisiens- subventions (45 400 euros) à 20 associations

DELIBERATION N° 17-23-247

OBJET : 2023 DDCT 105 Subventions à 6 associations et au GIP-RE (67 800 euros) pour l'accompagnement des collégiens en quartiers prioritaires et de leurs familles pour leur réussite scolaire et leur épanouissement

DELIBERATION N° 17-23-248
OBJET : V172023061 Vœu relatif aux dysfonctionnements dans la délivrance des Cartes Mobilité Inclusion (CMI) à Paris

DELIBERATION N° 17-23-249
OBJET : V172023066 Vœu relatif au fonctionnement du service de mobilité adaptée Pour Aider à la Mobilité (PAM)

DELIBERATION N° 17-23-250
OBJET : V172023062 Vœu relatif au suivi de la Charte de qualité des commerces de l'Avenue de Clichy

DELIBERATION N° 17-23-251
OBJET : V172023063 Vœu relatif aux fermetures à répétition de la Piscine Champerret

DELIBERATION N° 17-23-252
OBJET : V172023064 Vœu relatif au Plan Vélo de la Ville de Paris

DELIBERATION N° 17-23-253
OBJET : V172023065 Vœu relatif à la place des mairies d'arrondissement dans le nouveau dispositif d'attribution des logements sociaux à Paris

DELIBERATION N° 17-23-254
OBJET : V172023068 Vœu relatif au soutien de la Ville de Paris aux otages et aux familles des victimes des attaques terroristes islamistes du 7 octobre 2023

DELIBERATION N° 17-23-255
OBJET : V172023069 Vœu relatif à l'avenir des Ateliers Berthier

DELIBERATION N° 17-23-256
OBJET : V172023071 Vœu relatif à la dénomination des nouvelles stations du tram T3b dans le cadre de son extension entre l'arrêt « Marguerite Long - Porte d'Asnières » et l'arrêt « Porte Dauphine – Avenue Foch »

DELIBERATION N° 17-23-257
OBJET : V172023059 Vœu relatif à la mise en place de panneaux d'information et de barrières de protection contre l'air concentré en particules fines expulsé par les bouches d'aération du métro parisien